

La situation en matière de Développement Durable au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne

Rapport annuel 2024



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250213-2025-02-13-11-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Sommaire

Table des matières

Préambule : Vers une ville durable	4
Contexte et objectifs du rapport développement durable	4
1. Des projets d'aménagement ambitieux	6
2. Un cadre de vie à préserver	10
1. En favorisant les déplacements alternatifs dans le respect des usages	10
1. Les déplacements en transport en commun	10
2. Les déplacements piétons et cyclistes	11
3. Les déplacements véhiculés	12
4. Le stationnement	13
2. En favorisant la biodiversité des espaces verts et son appropriation	14
1. Une gestion du patrimoine écologique	14
2. Des actions pour s'adapter au changement climatique	14
3. La sensibilisation	16
3. En contribuant à réduire la production de déchets et en améliorant la propreté urbaine	17
1. Les collectes sur Villeneuve-la-Garenne	17
2. La propreté urbaine	18
3. La sensibilisation	18
4. En protégeant les populations des risques et pollutions	18
1. Face aux inondations	18
2. Face aux pollutions électromagnétiques	19
3. Face aux autres pollutions	19
3. La performance énergétique à améliorer	22
1. En optimisant les équipements publics	22
2. En accompagnant la transition de l'habitat	24
4. L'animation du territoire, support d'éducation au développement durable	26
1. A travers l'éducation et la santé	26
1. Petite enfance, enfance et jeunesse	26
2. Restauration collective	29
30	
3. Séniors et solidarités	30
4. Santé	31
5. Handicap et accessibilité	32
2. A travers la vie locale	34
1. Culture	34
2. Sports	35
3. Cohésion sociale et citoyenneté	36
4. Egalités Femmes / Hommes	38
5. Coopération décentralisée	39
6. Démocratie	40
7. Vie associative	41
8. Manifestations	42
3. A travers le dynamisme économique	42
1. Emploi et insertion	43
2. Développement économique	43
3. Commerces	44

5. Une exemplarité à renforcer	46
1. En déclinant les démarches éco-responsables internes	46
2. En s'appuyant sur la commande publique	46
3. En déployant la dématérialisation	47
4. En optimisant le télétravail	48
5. En réduisant l'impact des déplacements	48

Préambule : Vers une ville durable

Contexte et objectifs du rapport développement durable

Le présent rapport fait état d'une synthèse des actions, politiques et programmes publics de la collectivité au regard des cinq finalités définies par le Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agenda 21 (élaboré en 2006 et reconnu sur le plan législatif par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) :

- **Lutte contre le changement climatique,**
- **Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources,**
- **Epanouissement de tous les êtres humains,**
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,**
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Depuis 2011, la Ville a approuvé son Agenda 21 local, composé de 5 orientations, déclinées en 150 actions, dont environ 130 ont été amorcées ou réalisées (Bilan développement durable 2018).

En 2018, la collectivité a enclenché une redynamisation de cette démarche afin de favoriser la transversalité et la globalité. Des instances de suivi ont alors été créées, notamment un groupe de référents développement durable.

Fin 2019, le plan d'action a été partagé, investissant 6 Objectifs du Développement Durable, des 17 adoptés par les 193 Etats membres des Nations Unies en 2015.



Ces 6 Objectifs ont été déclinés en 19 actions, s'organisant suivant 3 thématiques :

Une Ville solidaire, bienveillante et inclusive

1. Sensibiliser les jeunes à une meilleure alimentation
2. Sensibiliser au DD et soutenir les initiatives des structures de l'enfance
3. Accompagner la revalorisation et la réutilisation des produits
4. Sensibiliser les habitants au bon usage de leur logement

Une Ville éco-citoyenne, démocratique et collaborative

5. Actualiser le Bilan Carbone et déployer un plan d'action
6. Favoriser la résilience de l'administration
7. Renforcer l'accessibilité de l'administration pour tous les publics
8. Développer des manifestations éco-responsables
9. Pérenniser la démarche de développement durable
10. Renforcer l'écoresponsabilité interne

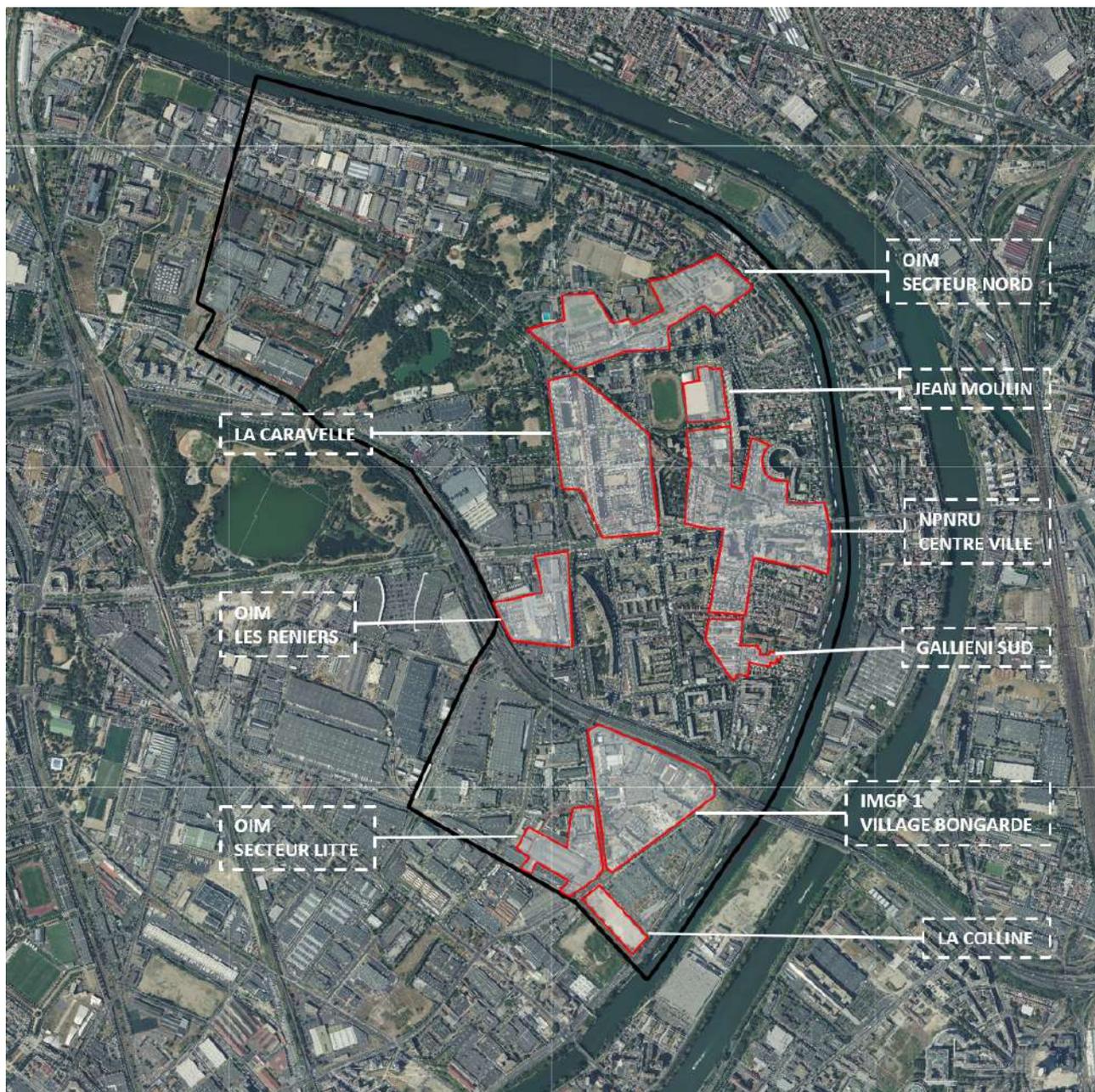
Une Ville-Parc conviviale

11. Finaliser la mise en place des éco selfs et tables de tri en restauration collective
12. Poursuivre le Défi Familles Zéro Déchet
13. Initier le Zéro plastique
14. Valoriser la ressource en eau
15. Déployer un Plan vélo
16. Mettre en place un Plan de mobilité administration
17. Renforcer la gestion écologique des espaces végétalisés
18. Développer les jardins urbains dans toute la ville
19. Favoriser le développement de la biodiversité

Aujourd'hui, l'ensemble des services de la ville travaille dans son domaine à la réalisation de ce plan d'action. Un groupe de référents développement durable a été créé, permettant à un référent de chaque service de se former et de questionner les pratiques et actions à proposer dans son domaine.

Pour élaborer le rapport développement durable 2024 de Villeneuve-la-Garenne, différentes actions ont été menées : la sollicitation des services par l'intermédiaire des référents développement durable, l'actualisation du rapport développement durable 2024, et la rencontre de nombreux services, permettant de mettre en lumière la diversité des actions menées, et l'investissement globale de la commune sur les objectifs de développement durable.

1. Des projets d'aménagement ambitieux



La Ville souhaite promouvoir ses ambitions environnementales et conforter sa politique d'intégration de développement durable dans ses projets d'aménagement. Les projets s'appuieront sur les grands enjeux dégagés par le profil développement durable de la commune autour de 4 axes :

- la ville-parc,
- la ville économe,
- le vivre-ensemble,
- l'économie solidaire.

La Ville a un rôle essentiel à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et cela passe par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, la réduction des émissions de carbone dans la mobilité, une conception intelligente de la densité, la végétalisation des espaces, la réduction et la valorisation des déchets, etc...

Au travers de ces divers aménagements, la Ville doit garantir le bien-être de ses habitants et usagers. Le

renouvellement souhaité participera plus particulièrement à l'amélioration des logements, du cadre de vie et à la résilience de la ville. Il s'agit notamment de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, d'assurer la mixité fonctionnelle et sociale des différents quartiers, la création d'espaces de détente et d'échange agréables et sains.

Différents outils participant au renforcement de ces objectifs :

- **La Charte pour l'aménagement et la qualité architecturale**

Villeneuve-la-Garenne a pour ambition d'accompagner le futur développement urbain de son territoire. Aussi, une charte pour l'aménagement et la qualité architecturale a été élaborée à destination des promoteurs, bailleurs et aménageurs. Conçue en concertation avec l'appui du CAUE 92 et de l'ARC, elle a été signée le 31 janvier 2020 par plus de 30 promoteurs, aménageurs et bailleurs, et continue d'être signée par d'autres partenaires dont leur souhait est de se mobiliser en faveur du développement territorial.

- **Le conventionnement avec CERQUAL**

Par ailleurs, en avril 2021 la Ville a conventionné avec CERQUAL afin de créer une certification territorialisée basée sur la création d'un référentiel qualité pour les futures opérations de logements, constitué du référentiel existant NF Habitat HQE et des éléments spécifiques liés à la Charte pour l'aménagement et la qualité architecturale.

Différents projets du territoire contribuent au développement de Villeneuve-la-Garenne :

- **Le futur quartier du boulevard Gallieni**

Le long du boulevard Gallieni, la Ville envisage, en partenariat avec l'EPIFIF, de concevoir un nouveau quartier. La programmation porte sur la réalisation d'environ 500 logements de formes et de natures différentes dans le respect des nouvelles normes environnementales, ainsi que la création d'un espace vert permettant de mieux gérer les eaux pluviales. Témoin du passé agricole de la ville, la ferme Gallieni va être préservée et réhabilitée en restaurant.

Faits marquants 2024 :

- Désignation de 4 opérateurs VERRECCHIA EIFFAGE CONSTRUCTION, INFINITIM et I3F pour la réalisation de 517 logements
- Dépôt des permis de construire
- Dépôt du permis pour la réhabilitation et l'aménagement de la ferme Gallieni.
- Lancement de l'appel d'offre travaux pour la réhabilitation de la ferme Gallieni

- **Le projet NPNRU du centre-ville (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine)**

Après la réalisation des études préalables (de 2017 à 2020), le projet est entré dans sa phase opérationnelle, avec la démolition de la barre Emmaüs en 2021. La Ville envisage la réalisation d'une opération mixte logements, équipements, commerces intégrant des normes environnementales ambitieuses, ainsi que la création de surfaces d'espaces verts : parc, noues végétales et plantation d'arbres.

En attendant la réalisation du projet soumis à Déclaration d'Utilité Publique, la ville a installé un marché provisoire afin de pouvoir déconstruire l'ancien marché et en reconstruire un nouveau d'ici 2025.

Cette opération prévoit de nouvelles voies, la reconfiguration de cellules commerciales dans la galerie du Mail, la réalisation d'une médiathèque de 3 000 m² et un projet d'accueil d'entreprises sur 1 000 m².

Faits marquants 2024 :

- Poursuite des travaux du nouveau marché
- Lancement des concours lot médiathèque + logement et lot Foncière Logement + commerce
- Désignation de la maîtrise d'œuvre espaces publics de l'opération du centre-ville

- **Le projet NPNRU de la Caravelle**

La Ville en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine et l'ANRU ont repris les études préalables sur le site de la Caravelle afin de poursuivre la dynamique de rénovation urbaine et de résidentialisation dans une perspective de préparer la bascule sociale du quartier.

Les objectifs de mutation sont les suivants :

- Intégrer une meilleure mixité sociale à l'intérieur du quartier par des démolitions et des reconstructions pour déconcentrer le parc social,
- Poursuivre le maillage du quartier permettant de l'ouvrir sur le reste de la ville avec notamment le prolongement de la voie promenade jusqu'au quartier Jean Moulin,
- Changer l'image et l'attractivité du quartier en déstigmatisant ce quartier d'habitat social et en requalifiant les espaces verts.

Faits marquants 2024 :

- Finalisation des études pré-opérationnelles pour le projet NPNRU de la Caravelle,
- Poursuite de la phase de relogement des premiers locataires impactés par les démolitions
- Lancement de l'étude d'impact liée à l'opération d'aménagement

- **La Bongarde – Site lauréat de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris »**

La Ville a proposé le secteur de la Bongarde en pleine mutation à l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Le « Village Bongarde » mené par le groupement Sogeprom-Vinci a été lauréat en 2017.

Pour dynamiser et transformer ce secteur, la Ville a plusieurs ambitions :

- Diversifier les activités présentes avec notamment la création d'une ferme urbaine,
- Créer de la mixité fonctionnelle (en autorisant et favorisant la construction de logements),
- Favoriser la connexion de ce secteur avec les quartiers d'habitation situés au nord de l'autoroute A86.

Faits marquants 2024 :

- Démarrage des travaux de la ferme urbaine,
- Poursuite des travaux de la première tranche des logements avenue Marc Sangnier + démarrage Tranche 2 de la Rue Camille du Gast

- **L'extension sud du Qwartz**

Le centre commercial inauguré en 2014 accueille 8 millions de visiteurs et sa fréquentation est en constante augmentation. Dans sa partie, un projet de logement est en cours avec la construction de 644 appartements, une crèche, des commerces. Le projet dénommé "La Colline" est composé d'une coulée verte d'environ 20 mètres de large qui comprendra 110 arbres matures et de hautes tiges favorisant un cadre de vie agréable pour les habitants et les visiteurs. Tous les balcons (d'une superficie généreuse), seront dotés d'un arbre.

Le remaniement de ces quartiers, actuellement en zone d'activités, vers des quartiers plus résidentiels avec l'amélioration des espaces extérieurs et la désimperméabilisation des sols contribuera à diminuer la chaleur en ville.

Faits marquants 2024 :

- Démarrage des travaux de construction

- **L'opération Jean Moulin**

Le secteur Jean Moulin est en phase de réflexion avec notamment l'objectif de favoriser de meilleures connexions est-ouest et nord-sud, de créer de nouveaux équipements (écoles et gymnase) répondant à des normes environnementales ambitieuses afin de réduire les dépenses énergétiques de la Ville.

Faits marquants 2024 :

- Lancement d'une étude urbaine permettant la validation d'un scénario d'aménagement

- **L'opération d'intérêt métropolitain**

Faits marquants 2024 :

Avec la perspective des jeux olympiques de 2024, Villeneuve-la-Garenne a obtenu l'enfouissement de deux des lignes à haute tension sur les quatre la traversant.

La libération du foncier (32 ha) permettra de rééquilibrer l'offre de logements sur la commune, mais aussi de répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat conformément aux demandes de l'État et de la Métropole du Grand Paris, souhaitant respectivement la construction de 80 et 190 logements par an pour répondre aux besoins des franciliens. Cette opération d'envergure doit s'intégrer dans le calendrier des nombreuses autres opérations sur la ville. Pour ce faire, la municipalité a mis en place avec l'Etat un Projet Partenarial d'Aménagement.

En projet pour 2025 :

- Démarrage des travaux opération Gallieni sud,
- Démarrage des travaux de VRD Centre-ville,
- Poursuite de la concertation sur le projet de la Caravelle,
- Poursuite des études contractualisées dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (notamment les études de vulnérabilité du territoire au risque inondation et mobilité),
- Lancement d'un concours pour la conception -réalisation du groupe scolaire/ Gymnase sur le secteur Jean Moulin,
- Poursuite des travaux de la 2^e tranche de l'opération IMGP (réalisation de la ferme urbaine et de 83 logements),
- Livraison de la nouvelle halle de marché.

2. Un cadre de vie à préserver

1. En favorisant les déplacements alternatifs dans le respect des usages

1. Les déplacements en transport en commun

En l'absence de transport lourds sur le territoire, le réseau de bus et le tramway T1 permettent de relier la ville aux gares à proximité :

- La gare de Saint-Denis desservie par le RER D et la ligne H du réseau Transilien,
- Les gares de Gennevilliers et des Grésillons desservies par le RER C,
- La station de métro des Courtilles à Asnières desservie par la ligne 13.



Réseau ferré et de bus – Extrait site RATP (avril 2023)

Toutefois, ce réseau est très utilisé aujourd'hui au point d'arriver à saturation. Les transports en commun restent quand même le moyen de transport préféré des Villenogarennois pour les trajets domicile-travail.

La fin de l'année 2024 a vu l'arrivée des nouvelles rames du T1, qui marque le début du plan de modernisation de cette ligne. Ce changement de matériel a été précédé au cours de l'année, par des travaux d'allongement des stations de Seine-Saint-Denis, permettant la circulation de ces nouveaux trains, plus longs et détenant une capacité supérieure, qui devrait permettre d'améliorer sensiblement les conditions de circulation des voyageurs. Ces nouvelles rames sont par ailleurs dotées d'écrans d'affichage, et de prises de recharges, offrant une expérience confortable aux utilisateurs.

Au regard des projets urbains majeurs, qui entraîneront une augmentation des logements et des activités, la Ville et ses partenaires, doivent d'ores-et-déjà anticiper l'accroissement de la population et réfléchir notamment à une mixité des modes de déplacement.

En 2024, un bureau d'étude a été mandaté pour étudier la création d'une navette locale, et remis plusieurs scénarios à la ville, qui permettraient de desservir les zones de la ville actuellement non servies en

transports en commun, et de faciliter la mobilité, notamment des personnes à mobilité réduite. La ville échange aujourd'hui avec Ile-de-France mobilité et d'autres partenaires, pour rechercher des possibilités de financement.

Faits marquants 2024 :

Plusieurs échanges avec Ile-de-France mobilité ont marqué cette année 2024, dans le but d'améliorer les déplacements des Villénois :

- Modernisation des rames du T1, démarré en 2024, et qui se prolongera sur toute l'année 2025
- Plusieurs demandes ont été adressées pour la prolongation des lignes de bus 137 et 177 sur le Boulevard Charles de Gaulle, permettant l'accès à la nouvelle maison de santé, à la pharmacie, ainsi qu'à la zone commerciale comprenant un Aldi et la boulangerie Ange. Les problématiques concernant le manque de fiabilité de l'affichage, les fréquences irrégulières de ces lignes, ainsi que leur saturation le week-end, ont également été remontées à IDF Mobilité, en vue d'améliorer la qualité de service
- Un échange est en cours avec Ile-de-France mobilité et le Département, concernant la prolongation de la ligne de bus 353 jusqu'au Quartz. Cette ligne, traversant l'Île-Saint-Denis, permettra de rejoindre le hub Pleyel, desservi actuellement par la ligne de métro 14, et prochainement par les lignes 16 et 17
- L'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Saine a adressé un courrier à la Présidente de Région, afin de requérir une rencontre visant à échanger sur la prolongation de transports lourds (lignes 1 et 4 du métro) jusqu'aux territoires de l'EPT, y compris Villeneuve-la-Garenne
- Une réunion avec la DIRIF, gestionnaire de l'A86, axe de circulation majeur qui traverse Villeneuve-la-Garenne, concernant les traversées nord-sud au sein de la ville. Une sécurisation de la passerelle a été demandé par la ville, et des réflexions sont en cours concernant les traversées « mobilité douces »
- Mise en concurrence et attribution de la délégation de service des lignes de bus

En projet pour 2025 :

- Modernisation des rames du T1
- Mise en place de la nouvelle délégation de service publique et prolongation des lignes de bus par le nouveau délégataire
- A l'échelle de l'intercommunalité : définir une stratégie intercommunale des mobilités à travers l'élaboration d'un Plan Local des Mobilités (PLM) traitant notamment des questions de marchabilité et de logistique urbaine

2. Les déplacements piétons et cyclistes

Villeneuve-la-Garenne est une ville des courtes distances - petite superficie et faible relief, facilitant les déplacements à pied ou à vélo. Par exemple, un trajet de 20 minutes permet de parcourir la ville du nord au sud. Plus de 70% des déplacements internes à la commune se font à pied.

Au fur et à mesure des projets de réhabilitation ou de création de voirie, la commune donne une place croissante aux vélos et aux piétons. L'intégration d'itinéraires cyclables lors des projets de voirie conséquents est désormais systématique.

En mai 2021, le **schéma d'intention cyclable** a été finalisé présentant des orientations d'aménagement qui seront mises en œuvre suivant une planification pluriannuelle en cohérence avec les projets d'aménagements de la Ville.

Le schéma cyclable s'est construit en adéquation avec les plans vélo supra-communaux :

- du Conseil départemental (adopté en 2021) dont le linéaire RD9 / RD998 constitue un axe prioritaire

à aménager,

- de la Métropole du Grand Paris, dont la future ligne 2 traverse la ville par l'avenue de Verdun,
- du RER V qui passe à proximité du territoire.

L'EPT a quant à lui enclenché son schéma des mobilités actives territorial à l'automne 2022.

Faits marquants 2024 :

- Installation de 4 stations de réparations et de nombreux arceaux de stationnement pour vélos sur toute la ville, permettant de renforcer l'écosystème vélo, dans le cadre de l'appel à projet AVELO 2 porté par l'ADEME
- Résultats des études concernant le stationnement sécurisé en intermodalité, ayant conclues que l'installation de garages sécurisés n'est pas pertinente aux abords des stations de T1 présentes sur le territoire ; l'intermodalité se faisant davantage aux gare RER D et C qu'aux abords des stations présentes sur le territoire. Par ailleurs, l'installation de 2 garages sécurisés sont prévus dans le cadre d'autres projets en centre-ville, aux abords du nouveau marché, qui verra le jour en septembre 2025, et dans le cadre du projet de construction de la médiathèque. Ces stationnements permettront de répondre aux besoins de stationnements sécurisés en centre-ville.
- Toutes les classes de CM2 ont pu suivre le programme « Savoir rouler à vélo », permettant sur 3 séances à chacun d'eux, d'apprendre non seulement à faire du vélo, mais également à circuler en sécurité sur la ville, et à savoir le réparer
- Le service des sports a par ailleurs organisé une soirée randonnée mobilités douce qui a mobilisé près de 400 participants en fin d'année scolaire. Tous ont pu suivre, à vélo, rollers ou trottinettes, un parcours défini autour de la ville
- 2 stations Velib' sont en études en cœur de ville, à proximité des stations de T1, afin de permettre une bonne intermodalité, ainsi qu'une 3^{ème} station au sein de la zone industrielle des Chanteraines
- Les études faisant suite à l'approbation du schéma d'intention cyclable se sont poursuivies et les projets concernant les l'avenue Georges Pompidou et la rue Nelson Mandela ont été finalisé. Des travaux visant à créer des pistes cyclables à double sens sur ces deux voies seront réalisés durant l'été 2025
- Enfin, les échanges avec le CD92 sur son projet d'aménagement cyclable sur la RD9/RD998 se sont poursuivis et le projet a pu être finalisé et validé par les deux parties. Les travaux démarreront au premier trimestre 2025, permettant à la ville de bénéficier d'un itinéraire cyclable à double sens, entièrement sécurisé, de l'avenue de Verdun à Gennevilliers, tout au long de l'avenue du Maréchal Leclerc et du boulevard Charles de Gaulle

3. Les déplacements véhiculés

Le réseau routier est constitué de voies communales et départementales (RD 9 – Bd Charles de Gaulle, Bd Gallieni, RD 998 – Av du M. Leclerc, Av J. Jaurès, Av M. Sangnier, RD 986 – Av de Verdun). Deux échangeurs permettent l'accès à l'A86. Toutefois, cette voie rapide constitue une coupure urbaine dans la ville.

Le taux de motorisation des ménages des Villenogarenois (61,6%) est légèrement inférieur aux moyennes régionale (65,6%) et départementale (64,5%). (Source : Insee RT 2019)

En 2021, la **Zone à Faibles Émissions mobilité** de la Métropole du Grand Paris a été instaurée sur la Ville. Au Sud du territoire, dans l'intra-A86, la circulation des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés est depuis interdite.



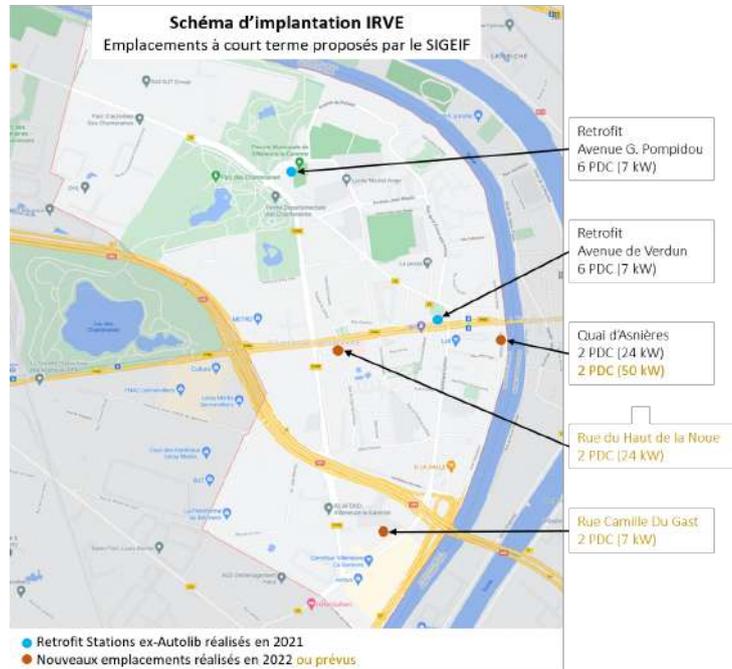
Faits marquants 2024 :

- Suite à la réalisation d'une étude sur l'avenue du Ponant en 2023, des travaux de mise en sens unique et un renforcement de la zone 30 a été réalisé, afin d'apaiser les circulations et de favoriser les déplacements en modes actifs dans cette zone

4. Le stationnement

En 2023, l'offre globale de stationnement était d'environ 2000 places publiques dont 346 places sont en Zone européenne. L'occupation du stationnement à l'échelle communale était intense le jour et saturée la nuit, notamment en centre-ville. Des conflits d'usage perduraient : stationnements sauvages et voitures ventouses.

La Ville a, pour répondre à ces problématiques, mené une réflexion sur l'offre de stationnement en centre-ville, et a complété cette étude par une réflexion sur **l'évolution de la gestion du stationnement** pour l'ensemble du territoire. La zone bleue a d'ailleurs été étendue et différenciée début 2022.



Suite au transfert de la compétence

infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) au SIGEIF en 2021, celui-ci poursuit le déploiement de ce service sur le territoire suivant le schéma d'implantation convenu.

Faits marquants 2024 :

- Au 2 janvier 2024, le stationnement est devenu payant à Villeneuve-la-Garenne, et a été confié à la gestion de la Société Publique Locale SEINE PARK, créée avec la ville de Clichy-la-Garenne. L'objectif est de fluidifier le stationnement et de favoriser le stationnement des Villéno-garennois. Ainsi, deux zones de stationnement à durée limitée ont été créées, avec notamment une tarification préférentielle pour les habitants à 1euro par mois pour le premier véhicule et 12.5 euros pour le second. Les actifs non-résidents mais travaillant sur la ville bénéficient également d'un tarif accessible à 25euro/mois en zone verte. La parking centre-ville, dont la gestion a également été confiée à SEINE PARK, est également soumis à ce fonctionnement depuis le 1^{er} juillet 2024.
- Création d'une 2^{ème} borne de recharge avec 2 points de charge, en libre accès pour les véhicules électriques, bénéficiant d'une grande puissance (50 kW) Quai d'Asnières.

En projet pour 2025 :

- Poursuivre les réflexions avec les partenaires pour désenclaver le territoire, notamment dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement
- Rechercher des financements permettant d'envisager le déploiement de la navette
- Poursuivre les échanges avec les partenaires institutionnels pour renforcer la qualité de l'offre bus et tramway sur le territoire
- Concrétiser l'implantation de nouvelles stations Velib' sur le territoire, et la place du vélo, grâce aux travaux de création des nouveaux itinéraires cyclables, et la mobilisation des habitants via des événements autour de cette thématique

- Accompagner les habitants vers l'évolution de leurs pratiques et de leurs outils de mobilité, notamment en relayant les aides existantes pour changer de véhicule ou évoluer vers des mobilités douces

2. En favorisant la biodiversité des espaces verts et son appropriation

Les Villenogarennais bénéficient d'espaces verts conséquents (près de 30% du territoire communal) et de qualité, ainsi que de la proximité de la Seine le long du parc des Chanteraines de 68 ha (dont 42 ha sur Villeneuve-la-Garenne), des quais d'Asnières et Alfred Sisley apaisés.

1. Une gestion du patrimoine écologique

Depuis 2015, la Ville déploie une **gestion différenciée** des espaces verts, adaptée aux caractéristiques géographiques, écologiques, paysagères des différents sites (170 espaces verts représentant 25 ha), ainsi qu'à leur fréquentation et leurs usages. Elle n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2006. Le patrimoine arboré est quant à lui composé de 6 000 arbres, dont 5 000 en gestion communale.



Depuis 2020, 4 sites sont labellisés Eve® (par le biais d'ECOCERT) : les parcs de la Mairie et du Maréchal Leclerc, le square du Berry et la Coulée verte (labellisés en 2019). Ceci témoigne de l'engagement de la Ville dans le respect de l'environnement, des végétaux et dans la maîtrise de ses consommations.

Faits marquants 2024 :

- En 2024, ce contrat a été renouvelé pour une période de 4 ans.

2. Des actions pour s'adapter au changement climatique

Lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU)

Mise à part la poursuite des actions pour une meilleure gestion de l'eau, des réflexions ont été menées en partenariat avec l'EPT, pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, et différents sites à enjeux ont été identifiés, tels que le Mail Roger Prévot et les cours d'écoles.

Faits marquants 2024 :

- Une première cours Oasis a été créée dans les cours des deux écoles primaires Pierre de Coubertin. La Mairie souhaite poursuivre cette démarche de rafraîchissement des écoles en lançant une action similaire chaque année. Cet été, ce sont 2 900m² d'enrobé qui ont été retravaillés pour permettre une réduction des phénomènes d'îlot de chaleur urbain et favoriser l'absorption des eaux de pluie, grâce à la création de deux jardins de pluie et d'une noue paysagère. Dans un objectif pédagogique, le projet a également été l'opportunité de créer deux classes de plein air, une serre, et des carrés potagers dans lesquels les élèves pourront planter des fleurs. Ce projet a été réalisé grâce à un financement du Fonds Verts.

En projet pour 2025 :

- Plantation de 45 arbres sur la Coulée Verte pour rafraîchir et ombrager l'allée, entre janvier et mars 2025, grâce à une subvention du Fonds Verts

- Lancement et finalisation d'un nouveau projet de cours Oasis, dans la cour de l'école maternelle Pierre de Coubertin. Les études sont en cours pour ce projet dont la réalisation est prévue entre l'été (travaux) et le deuxième semestre 2025 (plantations). L'objectif est d'apporter plus de fraîcheur à cet espace en période estivale. En janvier, des ateliers seront menés sur le temps périscolaires pour recueillir l'avis des enseignants et autres accompagnants.
- Réduction des élagages : ces derniers seront réduits à une taille de sélection et de retrait du bois mort, visant à accentuer l'ombrage et à réduire la chaleur sur les chaussées

Le plan Nature

Avec la mise en œuvre du Plan Nature Territorial, l'EPT Boucle Nord de Seine et les communes ambitionnent de protéger et renforcer la place de la nature sur le territoire. Cette nature qui a parfois été considérée comme accessoire au sein des villes, doit aujourd'hui retrouver une place première dans l'ensemble des politiques publiques. Les espèces et les milieux qui les abritent jouent un rôle dans le confort et la santé des urbains : rafraîchissement estival, gestion du risque d'inondation, renforcement de la biodiversité et réintroduction d'un équilibre favorable à une meilleure gestion des espèces envahissantes comme le moustique tigre, bien-être physique et mental, espaces de loisirs et d'agriculture urbaine.

Le Plan Nature répond aux objectifs fixés dans l'axe 1 du PCAET et a pour objectifs de structurer l'action du territoire en faveur de la nature et de lui donner une visibilité.

Le Plan Nature s'organise en deux documents :

- Un rapport de présentation de l'ensemble du Plan Nature comprenant des éléments de compréhension des continuités écologiques sur le territoire, la stratégie de renaturation, et les différentes actions associées ;
- Un document opérationnel composé de treize fiches action précisant la nature de l'action, son calendrier, ses coûts, ses partenaires.

Le rapport de présentation permet notamment de revenir sur le travail déjà engagé par le territoire en faveur de la nature en ville. Sont par exemple exposés :

- L'analyse des trames écologiques (verte, bleue, brune, noire et blanche) menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Boucle Nord de Seine,
- L'étude sur la surchauffe urbaine identifiant les secteurs de renaturation prioritaires,
- Le travail mené sur les sols de la Plaine d'Argenteuil aux côtés des ingénieurs et chercheurs de SecurAgri (structure portée par AgroParisTech Innovation).

Le document opérationnel expose quant à lui l'ensemble des actions que souhaite initier ou poursuivre le territoire afin de renforcer la place de la nature en ville (que ce soit en quantité, en qualité, ou en perception par les usagers du territoire). Chaque action est détaillée, en termes d'objectifs, de moyens pour y parvenir, de temporalité, le coût associé, les indicateurs de réussite et les partenaires potentiels. L'ensemble des actions ont été identifiées grâce aux groupes de travail réguliers portés par l'EPT avec différents services des communes (atelier environnement, groupes de travail agriculture urbaine et gestion des espaces verts).

Les actions dégagées au sein du document sont de différents types. Elles peuvent être :

- Liées à des documents cadre. Le Plan Nature porte ainsi l'ambition d'élaborer un atlas de la biodiversité qui permettra de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire et d'établir un plan d'action pluriannuel pour préserver la biodiversité.
- Liées aux échanges et aux partenariats. Le Plan Nature ambitionne notamment, par le biais d'échanges avec le monde économique, ainsi qu'avec les bailleurs sociaux et les copropriétés, de favoriser la renaturation de grosses emprises foncières privées du territoire.
- De nature à faciliter les projets portés par les communes. Le Plan Nature projette notamment de mettre en place un accord cadre pour faciliter les futures analyses de sol nécessaires à la réalisation de projets, mais également de partager les résultats de l'étude sur les sols de la plaine d'Argenteuil afin d'encourager l'utilisation des sols en place et éviter le recours au remplacement des terres

végétales.

- Liées aux formations des agents. Le Plan Nature prévoit notamment de proposer des formations de terrain aux agents communaux intervenant sur les espaces verts afin de favoriser des pratiques de gestion écologiques.
- Destinées à la collaboration du grand public. Le Plan Nature projette notamment, pour la réalisation de son Atlas de la biodiversité, de faire participer le grand public à un inventaire participatif.

La structuration du Plan Nature a permis au territoire Boucle Nord de Seine d'être reconnu « Territoire Engagé pour la Nature » par l'Office Français de la Biodiversité en juin 2024. Cette reconnaissance permet au territoire de faire partie d'un réseau de collectivités engagées pour renforcer la place de la nature en ville, et de bénéficier de l'appui d'experts pour orienter ses actions.

3. La sensibilisation

Des actions pédagogiques sont menées lors d'évènements ou dans le cadre de partenariats internes.

Faits marquants 2024 :

- Dans le cadre du projet "Un potager pour toutes les écoles" déployé en 2022, une nouvelle formation des enseignants a été proposée en septembre 2024. Par ailleurs, les bacs potagers sont annuellement réapprovisionnés en terre, plants et graines.
- En novembre 2024, des bulbes d'hiver et du matériel de jardinage ont été distribués dans les 13 écoles primaires de maternelle
- Le concours Villeneuve en fleurs a récompensé la dizaine de participants
- 83 000 bulbes (12 variétés différentes) ont été plantés sur 1 700 m² de massifs supplémentaires, dont 1 400 m² sur la Coulée verte et au niveau de la Longue Bertrane,
- Création de 3 nouveaux massifs, dans deux barques rénovées par les élèves du Lycée Petiet, ainsi que dans une charrette embellie par les services techniques. Ces différents éléments décoratifs ont été exposés aux abords de l'A86, sur le parking Nadine de Nanteuil, et sur le parking à l'angle des rues de la Fosse aux Astres et Marie Curie
- Suite du remplacement des sondes en pieds des arbres pour qu'elles soient enterrées et protégées : sur la Coulée Verte en 2024 (lié à la plantation des 45 nouveaux arbres). Ce nouveau système, financé dans le cadre du Fonds Verts cette année, se déclenche quotidiennement sauf en cas d'humidité suffisante du sol
- Remplacement de 75 arbres morts sur la ville
- Participation à l'étude de l'EPT sur la chaleur urbaine avec des mesures de températures sur la coulée verte et l'école Coubertin
- Réalisation de l'audit Ecocert
- Acquisition de tronçonneuses et tondeuses sur batterie
- Participation aux différents ateliers de l'EPT sur la nature, plantation d'arbres, plan nature...
- Suivi de 3 285 arbres dans le cadre du diagnostic phytosanitaire
- Commande d'un camion avec une citerne de 4 000 litres (réception prévue en 2026)
- Embellissement des entrées de ville
- Végétalisation des pieds d'arbres sur la ville

En 2024, une nouvelle étude, portée par l'EPT a été menée, afin d'identifier les sites les plus impactés par ces îlots de chaleur urbaine, et de définir un plan d'action permettant d'accompagner une amélioration dans les prochaines années (projet cour Oasis dans les écoles, renaturation, création d'ombrage grâce à la végétation...).

En projet pour 2025 :

- Conserver la 3^{ème} fleur lors du nouveau passage du jury Villes et Villages Fleuris prévu en juillet
- Poursuivre l'amélioration de la biodiversité avec la plantation de différentes strates (arbustes, bulbes, vivaces...)

- Organiser la 5^{ème} édition du concours Villeneuve en fleurs
- Augmenter le nombre de points de fleurissement sur la ville
- Poursuite de l'embellissement des entrées de ville
- Poursuivre le remplacement des arbres morts sur les trottoirs de la ville
- Poursuivre la végétalisation des pieds d'arbres
- Passage du jury du label Villes et Villages Fleuris en juillet 2025
- Démarrer une tonte écologique de l'école Jean Jaurès par les poneys du centre équestre
- Sensibilisation des enfants : rempotage de fleurs en micro-mottes par les élèves du primaire, pour qu'ils puissent les planter au printemps
- Lancement d'une plantation square du Berry avec les enfants des écoles du quartier

3. En contribuant à réduire la production de déchets et en améliorant la propreté urbaine

1. Les collectes sur Villeneuve-la-Garenne

Rappel des collectes organisées sur la ville :

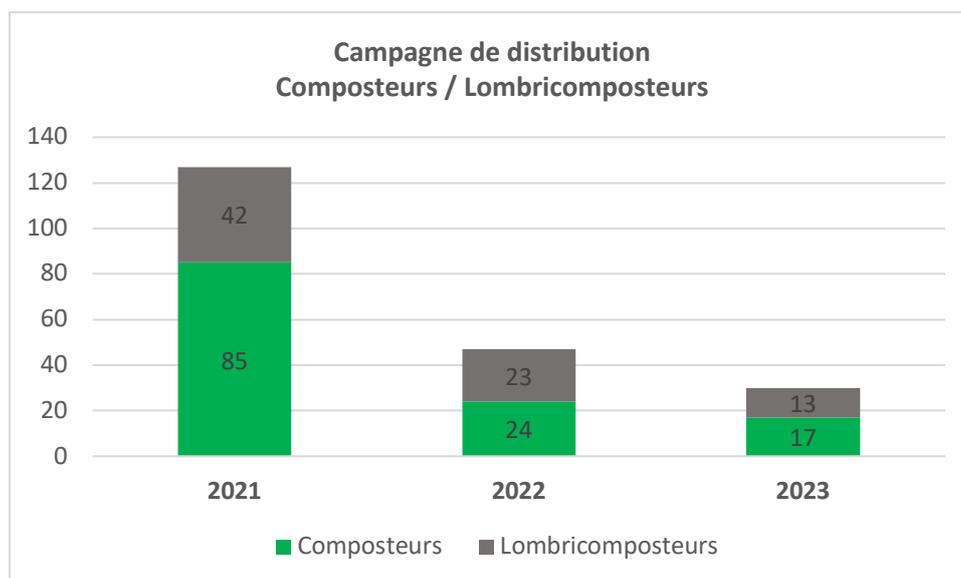
- En porte-à-porte : les ordures ménagères, le verre, les emballages recyclables (mise en place en 2000, extension des consignes en 2020), les encombrants, les déchets verts (mise en place en 2019)
- En apport volontaire : les vêtements, les sapins, les biodéchets
- Déchetterie fixe à Gennevilliers, déchetterie mobile sur la place du marché (un samedi par mois), collecte des déchets toxiques 214 boulevard Gallieni (une fois par mois).

Depuis 2018, la Ville a progressivement mis en place la collecte des biodéchets ou déchets alimentaires pour le marché forain et la restauration collective, en lien avec l'installation de tables de tri.

Faits marquants 2024 :

- Installation de 12 points de collecte des Biodéchets pour les ménages
- Journée RE-CYCLE le 28 septembre dernier avec une vingtaine de partenaires et prestataires permettant d'informer, sensibiliser la population à la gestion des déchets mais également aborder la thématique valorisation, le tri, la réutilisation....

Lors de cette journée, il s'est tenu également le Drive composteur (32 bioseaux, 11 composteurs et 6 lombricomposteurs) ainsi qu'un Clean Challenge.



Sur ces 3 années, 126 composteurs et 78 lombricomposteurs ont été distribués dans le cadre de l'opération

2004, modifié en juillet 2022, sans incidence sur les cartes d'aléas et de zonage réglementaire.

Faits marquants 2024 :

- En partenariat avec la Ville, la Métropole du Grand Paris, désormais compétente en GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), a poursuivi ses études sur la gestion de crue, avec un focus au niveau de la murette anti-crue et du matériel de crue. Tous les batardeaux à installer Quai Sisley ont ainsi été remplacés, et 2 exercices de déploiement ont été réalisés en novembre 2024, permettant de vérifier l'efficacité de la nouvelle installation. Plusieurs ouvertures non déclarées sur la murette ont été identifiées, et la Métropole, accompagnée par les services techniques de la ville, ayant identifié les propriétaires, travaillent de pair à la réalisation de travaux d'adaptation pour les zones problématiques. Ces adaptations, ainsi que le remplacement de l'intégralité des batardeaux pour le Quai d'Asnières seront finalisés dès 2025
- En partenariat avec le PAPI, la ville a fait installer en 2024 4 repères de crue, permettant de symboliser la montée des eaux lors des précédentes montées de la Seine ayant causés des inondations majeures dans la ville (crue 1910 principalement)

2. Face aux pollutions électromagnétiques

Les lignes Haute Tension (HT) et Très Haute Tension (THT) près ou au-dessus des habitations génèrent des craintes et des questionnements quant à leurs conséquences sur la santé des riverains. A Villeneuve-la-Garenne, 4 lignes à HT et THT impactaient fortement la typologie de la ville. Avec la perspective des Jeux Olympiques 2024, s'est trouvée l'opportunité d'enfouir ces lignes.

Ainsi, en 2023, deux des quatre lignes THT ont été démantelées et enfouies sur le territoire de Saint-Denis. Cette opération s'est poursuivie en 2024 avec le démantèlement de 27 pylônes par RTE en début d'année, pour un coût total de 90 millions d'euros dont 15 millions financés par la Ville. Cette opération a permis la libération de 32 ha de fonciers pour de nouveaux projets.

3. Face aux autres pollutions

En Ile-de-France, les habitants sont exposés aux Gaz à Effets de Serre (GES) et aux particules fines, ainsi qu'aux nuisances sonores dues au trafic routier et aérien.

Pollution sonore

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Paris a été approuvé en 2019. Ce plan concerne toutes les mesures de bruits sur tous les réseaux (ferroviaires, aérien, routier) impactant un territoire. Une station de mesure du bruit des avions de l'aéroport du Bourget, installée par BruitParif, était située à proximité du quai Sisley, celle-ci a été réinstallée à proximité début 2023. En 2024, la Métropole du grand Paris a mené une nouvelle enquête, en vue de la révision de son Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), à laquelle la ville a participé activement en remontant de nombreuses informations en septembre.

A l'été 2024, la DIRIF, gestionnaire de l'A86, a été saisie sur ces questions de niveau de bruit, notamment concernant les habitations situées à moins de 100m au nord de l'axe routier, pour lesquels la réglementation européenne exige la mise en place de mesures de réduction du bruit, si les mesures démontrent une pollution sonore supérieure au seuil autorisé. Des études ont été menées en novembre 2024 sur plusieurs logements, dont les résultats sont attendus pour l'année 2025.

PCAET

Construit en partenariat avec les 7 villes du territoire, l'EPT Boucle Nord de

Air Énergie Territorial en novembre 2022, approuvé par la Ville en décembre 2022. Depuis, l'EPT s'est inscrit dans un Contrat d'Objectifs Territorial porté par l'ADEME et a accompagné les Villes dans l'adhésion à la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique. Villeneuve-la-Garenne s'est engagée dans la démarche par délibération du Conseil municipal de décembre 2023.

- En 2024, la ville a lancé l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde, dont l'action avait été inscrite au PAPI. La première étape a consisté en un large diagnostic, ayant permis de référencer l'ensemble des risques existants sur la ville. La fin d'année 2025 est marqué par la mise en place d'un marché permettant d'identifier un cabinet d'étude spécialisé dans l'accompagnement des collectivités à la réalisation de scénarios et de plans de crises, permettant à la ville de se préparer au mieux à tout événement pouvant se présenter sur le territoire.
- Le plan nature a été adopté en juin 2024

En projet pour 2025 :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Faits marquants 2024 :

En 2024, le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Boucle Nord de Seine a été adopté.

Les orientations d'aménagement et de programmation définis dans le PLUi visent à répondre aux enjeux de redirection urbaine, dévolution des modes de production en réponses aux diverses crises que traverses les villes actuelles : environnementales (érosion de la biodiversité, changement climatique et nécessaires adaptations de nos villes pour en assurer la résilience), du logement (avec la croissance de la population, une baisse du nombre de logements disponibles et un ralentissement du rythme de production de nouveaux logements, la crise foncière, liée à la tension des marchés et à la nécessité de préserver les sols vivants) et les crises sanitaires (liées à la croissance des pollutions et à leurs impacts sur la santé).

Ainsi, le PLUi souhaite dessiner la ville de demain de manière plus vertueuse, en se focalisant sur 4 thématiques :

- « Renouer avec la Seine » pour valoriser le paysage et les usages du fleuve
- « Préserver les trames environnementales » pour maintenir et recréer les différentes trames nécessaires à la biodiversité et renforcer les services rendus par la nature en ville
- « Apaiser les mobilités » pour favoriser les mobilités durables
- « Favoriser la durabilité des constructions » pour limiter l'impact du secteur de la construction et assurer les qualités environnementales et le confort d'usage des constructions

Pollution de l'air

Faits marquants 2024 :

- Des mesures de pollution sont également menés dans les établissements recevant des publics sensibles, notamment les écoles primaires, maternelles et crèches. 2 formations à destination des Directeurs de ces établissements ont été menées en fin d'année 2024 pour transmettre les bons gestes aux enseignants (aération, procédures à mettre en place en cas de pic de pollution extérieure etc.

En projet pour 2025 :

- Poursuivre la mise en œuvre des actions inscrites au PAPI, notamment la réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde, la sensibilisation au risque inondation via l'installation de panneaux d'information et l'organisation de temps de sensibilisation, et le remplacement de l'échelle limnométrique, situé sur le pont de l'A86
- Poursuivre le travail avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la gestion des inondations

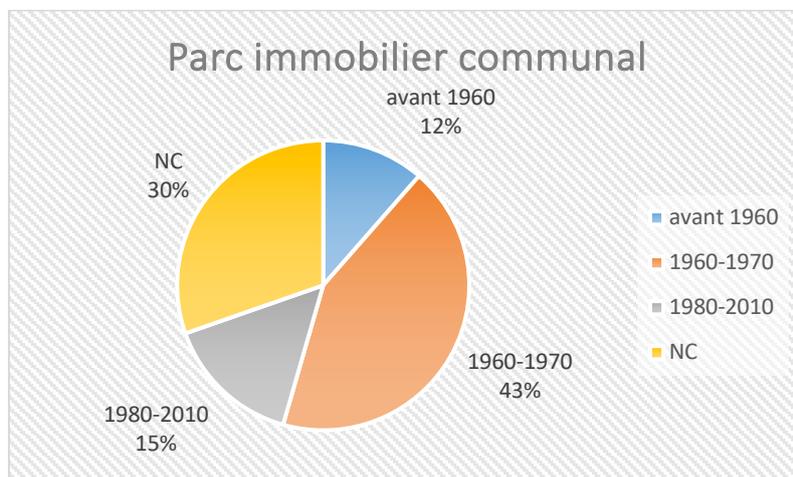
et le suivi des études géotechniques de la murette anti-crue

- Développer les actions inscrites au Contrat Eau, Trame verte et bleue et Climat,
- Enclencher les actions du PCAET coordonné par l'EPT et décliner la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique
- Déploiement des restrictions d'accès aux zones à faibles émissions (ZFE) pour les véhicules de critère 3

3. La performance énergétique à améliorer

1. En optimisant les équipements publics

La Collectivité gère et entretient les bâtiments communaux dont font partie les équipements sportifs, culturels, de la petite enfance, les groupes scolaires, l'Hôtel de ville, le centre administratif ou encore le centre technique municipal.



Le parc immobilier est mixte, composé d'un patrimoine ancien consommateur d'énergie (environ 40%) et d'un patrimoine plus récent, construit après l'apparition des premières réglementations thermiques en matière de bâtiments.

Pour réduire les consommations de fluides, la Ville poursuit depuis quelques années la mise en place d'éclairage LED et de détecteurs de mouvement.

Faits marquants 2024 :

Différents travaux de rénovation :

- Finalisation des travaux de restauration de la **péniche le Marie-Louise** et renouvellement du certificat de navigabilité (propriété de la ville depuis 40 ans)
- Finalisation de la rénovation de la **piscine** et réouverture en février 2024 (structure du bâtiment, zones techniques, traitement de l'eau, accueil, billetterie, accessibilité PMR) pour permettre la réduction de sa consommation (remplacement des chaudières et de l'éclairage par des modèles LED, isolation des tuyaux d'alimentation en eau chaude et installation de triples vitrages pour les baies)
- Remplacement de la **bulle de tennis** (respect des normes de la FFT, création d'accès PMR, installation d'éclairages mieux adaptés et plus économes, installation d'un souffleur d'air chaud)
- Rénovation de la **Fabrik** (isolation thermique par l'extérieur et ravalement, étanchéité des toitures, remplacement des menuiseries extérieures de la salle de danse)
- Rénovation des vestiaires et du bloc sanitaire du **gymnase Philippe-Cattiau** (avec notamment la mise en accessibilité PMR, le remplacement des éclairages par des modèles LED, l'installation de détecteurs de présence)
- Rénovation thermique du funérarium
- Première phase de réhabilitation de la Ferme Bd Gallieni, afin d'y installer un restaurant et une épicerie
- Déploiement du plan d'action pour améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements publics dits sensibles et renforcement du suivi en lien avec la nouvelle réglementation : relevés dans tous les établissements scolaires et petite enfance de la ville, formation et sensibilisation du personnel exploitant
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de sobriété

- Poursuite des travaux de la nouvelle halle de marché, démarrés en mai 20223, et intégrant des objectifs de constructions durable
- Lancement d'une étude sur l'amélioration énergétique des bâtiments de Jules Verne (écoles et gymnase) et démarrage des travaux pour une durée de 2 ans
- Lancement des études pré-opérationnelles des travaux de réhabilitation du centre administratif,
- Lancement d'une étude pour créer la maison de la vie des associations
- Déploiement d'aérothermes sur le gymnase du groupe scolaire Jules Vernes
- Remplacement du groupe froid à l'EPB Pierre Brossolette
- Réhabilitation de l'ensemble des climatiseurs des préfabriqués du groupe scolaire Jean Moulin
- Optimisation du matériel de chauffage existant : changement des pompes par des pompes à débit variable, mise en place de sondes extérieures, capteurs de débit, etc.

Pour le suivi et l'optimisation des consommations énergétiques :

- Déploiement du plan de sobriété 2022/2026
- Déclaration des consommations énergétiques des bâtiments de plus de 1000 m² dans le cadre du décret tertiaire avec l'objectif de réduire leurs consommations énergétiques (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050) => vérifier nécessiter de déclarer les consos en
- Lancement d'audits techniques et énergétiques sur différents bâtiments pour mettre en place des actions de réduction des consommations les plus adaptées : le Mont Saxonnex, centre sportif Philippe Cattiau, groupe sportif Jules Vernes et hôtel de ville, et pré diagnostic : centre Kessel, crèche Les moussaillons, Centre Technique Municipal, EPB Pierre Brossolette, groupe scolaire Coubertin, Gymnase Schwartz, IFOQ, maternelle Delaunay, maternelle Perrault, nouveau monde, parking îlot du Mail, salle des fêtes, et salle Malraux. Formalisation des plans d'action pour chaque bâtiment audité
- Participation au programme Advizeo proposé par la Métropole du Grand Paris afin de suivre les consommations énergétiques des bâtiments et de pouvoir proposer des améliorations dans le cadre d'un plan d'action

En projet pour 2025 :

- Poursuite de la rénovation de la piscine par la couverture thermique de la surface du bassin extérieur
- Réhabilitation du stade Gaston Bouillant
- Remplacement des chaudières fuel du centre de vacances Les Jourdils par une chaudière propane couplée à une pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire,
- Installation d'une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) au niveau de la Fabrik,
- Lancement d'une étude sur l'amélioration énergétique des bâtiments de Jules Verne (écoles et gymnase) en vue de réaliser des travaux les années suivantes,
- Réhabilitation du stade Gaston Bouillant
- Remaniement du poste HTA/BT Nacache
- Installation d'un nouveau groupe froid à l'EPB Pierre Brossolette
- Lancement des travaux de rénovation du centre administratif

Les énergies renouvelables

La ville dispose d'un ensoleillement qui serait favorable à l'installation de panneaux solaires, et d'un potentiel pour la géothermie soutenu par des aquifères profonds et superficiels. Des projets sont actuellement en réflexion.

Villeneuve Energie Nouvelle (VEN), filiale du groupe QUODAM (SEM de Villeneuve-la-Garenne) porte un projet de géothermie. VEN est aujourd'hui propriétaire du réseau de chaleur qui chauffe l'équivalent de 2 000 logements dans le quartier Jean Moulin, réseau de chaleur urbain alimenté en gaz.

VEN travaille actuellement à la mise en place d'une centrale géothermique visant à exploiter la chaleur d'une nappe située à 1,6 km de profondeur, le Dogger. Ce dispositif, couplé à de puissantes pompes à chaleur,

permettra d'étendre le réseau de chaleur aux autres quartiers de la ville et de produire du chauffage issu des énergies renouvelables à plus de 70%.

En 2024, la liste des bâtiments qui seront alimentés par la centrale a été établie, et les études sont en cours. Le démarrage des travaux est prévu en 2025 avec la création de la centrale et le forage du puit de géothermie. La mise en service est prévue pour 2026.

Zones d'Accélération des énergies renouvelables

Dans le cadre de la loi APER et accompagnée par l'EPT Boucle Nord de Seine, la Ville a identifié des Zones d'accélération pour les énergies renouvelables, en distinguant le déploiement de la chaleur renouvelable qui inclue la chaleur fatale, la géothermie et la biomasse et le déploiement du solaire photovoltaïque en toitures et sur ombrières.

2. En accompagnant la transition de l'habitat

Le parc de logements de la ville est vieillissant, plutôt déséquilibré avec une surreprésentation du parc social et spécialisé en termes de peuplement avec l'accueil de ménages à faibles ressources. Face aux dégradations de l'habitat, à la précarisation, notamment énergétique, grandissante des occupants et aux ségrégations, les acteurs du logement s'impliquent fortement.

Faits marquants 2024 :

- Finalisation de l'élaboration du Plan de sauvegarde pour accompagner la copropriété Îlot du Mail, en partenariat avec l'Anah et l'EPT, avec la mise en place de visites et de groupes de travail regroupant l'ensemble des acteurs concernés. Le démarrage de la phase du suivi – animation est programmé début 2025
- Une commission s'est réunie en novembre pour examiner un dossier de subvention, dans le cadre du fonds d'aide à la résidentialisation des copropriétés, suite à sa création en 2023
- Dans le cadre des ateliers « rénovation énergétique » organisés en lien avec l'EPT : en mars, animation d'un atelier sur les étapes clefs de la rénovation énergétique en copropriété
- Dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, la ville a décidé de rencontrer les bailleurs sociaux pour analyser l'état du bâti et les projets de réhabilitation, notamment sur le volet énergétique. Les premières rencontres ont commencé en 2024 pour accompagner les bailleurs vers une politique de rénovation progressive du bâti
- Un projet de réhabilitation est en cours sur La Redoute, ainsi que sur La Caravelle : réhabilitation avec isolation par l'extérieur

Depuis 2021, sous l'impulsion de l'EPT, un guichet unique a été mis en place pour accompagner les habitants dans leurs démarches d'amélioration de leur logement, notamment en matière d'économie d'énergie ou d'adaptation. Les copropriétés peuvent également bénéficier de ce dispositif. Des permanences ont ainsi assuré par l'association SOLIHA 3 fois par mois.



En projet pour 2025 :

- Lancement du dispositif opérationnel du Plan de Sauvegarde, d'une étude d'expertise pour définir un projet de réhabilitation thermique, et en lien avec le NPNRU : le réaménagement des espaces extérieurs et la résidentialisation de la dalle,
- Réhabilitation de la résidence de « La Redoute » par le bailleur Seqens, avec notamment l'isolation thermique par l'extérieur, réfection de l'étanchéité des bâtiments, la rénovation des logements, le réaménagement des espaces extérieurs... Les travaux démarrent en 2025
- Poursuite du programme de l'EPT et la MGP d'une dizaine d'ateliers autour de la rénovation énergétique et de l'adaptation à destination des habitants du territoire de Boucle Nord de Seine
- Poursuite les rencontres des bailleurs initiés en 2024 pour les projets de réhabilitation

Accuse de réception en préfecture
092-219200789-20250213-2025-02-13-11-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2025

- Maintien du fond de résidentialisation des copropriétés et examen des potentiels dossiers

Lutte contre l'habitat indigne et autres nuisances

Lutte contre l'habitat indigne et autres nuisances

La Ville veille au respect de la réglementation concernant l'état de l'environnement ayant un impact sur la santé des habitants et développe des actions de lutte contre l'habitat indigne. Ainsi, **en 2024, 164 plaintes liées à l'hygiène de l'habitat ont été reçues**. Elles ont permis d'établir **85 constats d'indignité suivis de mises en demeure en vue d'une mise en conformité des logements**. Dans le même temps, **47 certificats d'hygiène et de salubrité ont été délivrés**.

De plus, la Ville a mis en place sur 3 périmètres denses en logement indigne la disposition dite du "Permis de louer" qui subordonne la location d'un bien à l'obtention d'une autorisation du Maire, en garantissant la conformité au Règlement Sanitaire Départemental. En 2024, 29 arrêtés autorisant la mise en location ont été délivrés sur 30 demandes.

En complément des nombreuses interventions pour traitements préventifs et sur sites infestés, **5 cycles de formation de lutte contre les rongeurs** ont été dispensés en interne au profit des responsables, des équipes de nettoyage et des agents travaillant dans les établissements scolaires et périscolaires de la ville, avec l'objectif de sensibiliser les occupants aux bonnes pratiques, complément indispensable dans la lutte contre les nuisibles.

Un dispositif de lutte contre les moustiques tigre est également été mis en place sur l'ensemble du territoire et dans les établissements communaux et **67 pièges pondoirs** ont été placés après une étude de terrain pour capturer les moustiques tigre et limiter la propagation de ces vecteurs de maladies.

Eclairage :

Villeneuve-la-Garenne possède un patrimoine d'éclairage public de 2 360 points lumineux.

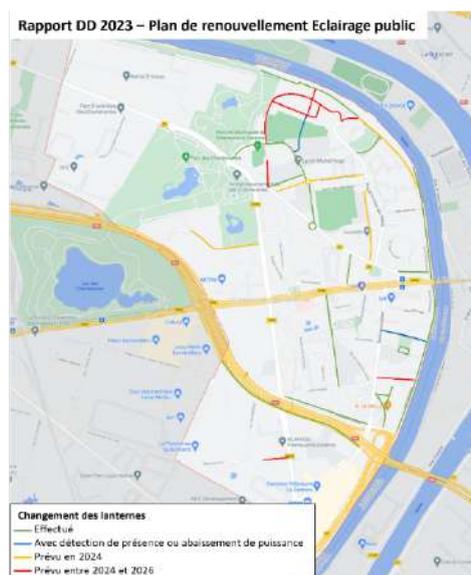
En 2018, le marché public Eclairage Public a été renouvelé pour 8 ans, avec des objectifs d'optimisation des éclairagements (mise en LED des lanternes), de réduction de la dépense énergétique, de rénovation des installations vétustes, de pérennité des installations et de garantie de leur parfait fonctionnement.

Faits marquants 2024 :

- Poursuite de la mise en LED sur l'avenue du 8 mai 1945)
- Achat de deux panneaux radar pédagogiques solaires
- Mise en place de deux projecteurs LED sous le pont de l'île Saint-Denis

En projet pour 2025 :

- Poursuite de la mise en LED (passerelle piétonne A86, avenue Jean Moulin, avenue Paul Herbé, chemin du Bûcher),
- 100 lanternes LED dans le quartier Villeneuve
- Installation d'un éclairage au niveau du passage piétons Fond de la Noue / Voie Promenade
- Achat de deux nouveaux panneaux radar pédagogiques solaires



4. L'animation du territoire, support d'éducation au développement durable

1. A travers l'éducation et la santé

ODD
4

1. Petite enfance, enfance et jeunesse

Petite enfance :

Pour la Petite Enfance, la Ville renforce progressivement l'offre multi-accueil (crèche et halte-garderie) afin de répondre aux attentes des parents. Le tri sélectif a été déployé sur l'ensemble des établissements Petite Enfance. D'autres actions sont également menées : le matériel éducatif, les produits et les textiles utilisés sont Eco labellisés ou certifiés Bio ; lors des événements, sont utilisés des gobelets en carton recyclable et des couverts en bambou.

Faits marquants 2024 :

- La nature au plus près des enfants : mise en place du projet jardinage "Crèche et RPE fleuris".
- Des bulbes et du terreau sont fournis par le ST au printemps.
- Aménagement d'un jardin partagé RPE et la crèche le chat botté le cabanon a été aménagé comme une petite maison à l'extérieur (récupération d'ustensiles de cuisine etc)

En projet pour 2025 :

- Poursuite du projet crèche fleurie et autres projets
- Renforcer le soutien des initiatives, de type Eco-école ou E3D, et des actions en faveur du développement durable des établissements scolaires,
- Poursuivre les actions de sensibilisation déployées sur les temps périscolaires et dans le cadre des manifestations dédiées aux enfants

Ecoles :

L'éducation nationale impulse une forte orientation développement durable à toutes les écoles de la commune, via l'accompagnement, l'organisation de temps forts, mais également vers la poursuite des objectifs de labélisation des établissements. Dès 2022, l'inspectrice a sollicité les écoles en les questionnant sur leurs démarches environnementales déjà en place, et commencé à lancer la démarche de labélisation E3D, **École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable**, développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

Dès 2023, 9 écoles ont reçu la labélisation.

Faits marquants 2024 :

- En 2024, les 4 écoles restantes, ainsi que le collège Pompidou, ont à leur tour reçu la labélisation, au cours d'un forum organisé le jeudi 3 octobre, durant lequel toutes les écoles sont venues présenter leurs démarches.
- Cet événement a également été l'occasion d'organiser le premier conseil des éco-délégués, réunissant 2 élèves de chaque école.
- Un second conseil s'est tenu le 19 décembre, durant lequel les élèves ont choisi un thème d'année autour duquel ils souhaitent travailler : « Recycler au jardin ».

En projet pour 2025 :

- Obtention de la labélisation E3D de territoire, valorisant le travail de l'ensemble des établissements sur une thématique commune, la cohérence du territoire, et le travail inter-degrés entre les classes de différents niveaux

- Rénovation énergétique de l'école Jules Vernes B
- Transformation de la cour de l'école maternelle Coubertin en cours Oasis
- Labellisation du collège Manet
- Projet de labélisation E3D du territoire : obtenu dans le cas où toutes les écoles sont labélisées et œuvrent ensemble dans une démarche collective, avec un réel projet de territoire
- Collaboration à la fête de la nature

Cité éducative :

La Ville de Villeneuve-la-Garenne a été labellisée **Cité éducative** en octobre 2022. Ainsi depuis trois ans, les acteurs de l'Éducation Nationale, de l'État et de la Ville travaillent de concert afin de contribuer à l'épanouissement et à la réussite des jeunes villéno-garennois et villéno-garennoise de 0 à 25 ans.

Depuis sa création, la Cité Educative de Villeneuve-la-Garenne fait partie intégrante du **Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2022-2025** porté par la Ville. Le PEDT est le référentiel du droit commun : il décline la politique éducative du territoire, mobilise l'ensemble de ses acteurs autour d'axes communs et favorise la continuité des parcours de l'enfant et du jeune. On retrouve ainsi dans le PEDT plusieurs axes stratégiques qui convergent avec ceux de la Cité Educative, tels que l'intérêt d'une alliance éducative et de la coéducation ; l'investissement auprès du public de 0 à 25 ans ; la priorité donnée à la réussite scolaire à travers la dynamique « viser l'excellence » et à la continuité éducative, encourageant ainsi les liens avec les acteurs de l'accompagnement à la scolarité jusqu'à ceux de l'insertion ; ou encore l'éducation informelle, dans la mesure où la Cité Educative s'attache à soutenir des projets innovants allant en ce sens : spectacles, ateliers autour des compétences psychosociales, séjours divers, etc.

Faits marquants 2024 :

- En 2024, la Cité Educative a recentré ses actions autour de trois thématiques prioritaires :
 - L'acquisition des savoirs fondamentaux, à savoir le « savoir lire, écrire, compter », l'expression orale ou encore la maîtrise des outils numériques
 - Le développement des compétences psychosociales, c'est-à-dire les actions liées à la socialisation, au développement de la confiance en soi, de l'estime de soi et des autres, au respect et à la communication
 - La prévention de toutes formes de violences, en milieu scolaire comme extrascolaire.
- Ainsi, la Cité Educative a publié deux appels à projets et un appel à manifestations d'intérêt (AMI), lesquels ont abouti au financement de 31 actions, portés par des associations, services municipaux et acteurs de l'Éducation Nationale à destination des jeunes de 0 à 25 ans du territoire.
- Parmi les projets financés par la Cité Educative en 2024, nous pouvons citer les exemples suivants :
 - A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Enfant du 20 novembre, le service Enfance, Action Educative et Parentalité et le service Prévention ont organisé conjointement une journée spécialement consacrée à ces thématiques, à destination des enfants fréquentant les accueils de loisirs de la Ville.
 - Des ateliers et conférences « sensibilisations », portés par l'association SADA, ont été proposés aux enfants, aux jeunes et à leurs parents, avec pour objectif la lutte contre toutes formes de violences et contre le phénomène de rixes.
 - Le projet « des livres et nous » porté par l'association Lecture Nomades est une série de podcasts dans lesquels les enfants parlent de leur appétence pour la lecture, racontent leurs livres préférés, conseillent des livres à leurs auditeurs. Chaque podcast peut aborder une question de citoyenneté et/ou inviter les participants à exprimer leurs émotions, à développer leur sens critique et à structurer leur pensée.
 - Le programme PEACE (Présence, Ecoute, Attention et Concentration dans l'Enseignement) a lieu durant le temps scolaire. Divisé en 10 séances, il permet d'aborder différents thèmes, par exemple développer l'attention au corps et au souffle ; exercer les capacités de concentration ; apprendre à réguler les émotions et à faire face au stress ; développer la confiance en soi ; cultiver l'écoute, la bienveillance et l'altruisme.

de répondre aux attentes des parents. Le tri sélectif a été déployé sur l'ensemble des établissements Petite Enfance.

D'autres actions sont également menées : le matériel éducatif, les produits et les textiles utilisés sont Eco labellisés ou certifiés Bio ; lors des événements, sont utilisés des gobelets en carton recyclable et des couverts en bambou.

D'autres actions ont été co-portées par les services éducation, prévention et sport à destination des jeunes et des femmes :

- Présence ponctuelle d'un bus accueillant les femmes pour échanger sur les questions de santé, mais également de droit, avec la présence d'une avocate. Cette action est menée par le Conseil Départemental
- Actions avec les commerçants sur le marché
- Accompagnement des jeunes : mentorat, éloquence et ateliers d'art oratoire tous les vendredis soir. En 2024, ces ateliers ont mené les jeunes villéno-garennois jusqu'au Sénat, où ils ont pu mener une restitution
- Organisation d'événements reposants sur la présence d'invités extérieurs inspirants, permettant de mobiliser les jeunes lors d'un temps fort. Exemple : débat, projection avec présence d'un acteur

Faits marquants 2024 :

- Pour la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre : grand temps fort organisé en collaboration par les services sports, éducation et prévention
- Co-construction d'une journée pour toutes tranches d'âges, autour du théâtre, de l'art et de la culture, animée par l'association Little miss soccer (fondée par une ancienne joueuse du PSG et œuvrant pour la promotion des droits des enfants), une élue, la police municipale au travers d'un temps de sensibilisation, l'association « la compagnie sans titres » qui a sensibilisé au travers du théâtre, un magicien qui traite des situations de harcèlement à travers la magie, l'intervention d'une avocate (ayant donné lieu à un reportage tournée diffusé sur M6 dans l'émission 19/45 le samedi 14 décembre 2024)

En projet pour 2025 :

- Renouveler les événements proposés par le service Jeunesse
- Mettre en place un parcours de visite de la Fabrik'ulture (poulailler, potager, ruches) pour les scolaires et le tout public, avec l'objectif de promouvoir le développement durable et de sensibiliser la population.
- A partir de janvier 2025, 2 classes de nos 3 écoles élémentaires (CP ou CE1), vont suivre un cycle de 4 ateliers. Au programme, atelier avec le poulailler, le potager, découverte des ruches et sensibilisation à l'environnement et le développement durable.

2. Restauration collective

Depuis 2021, la Ville adhère au SYREC (Syndicat Intercommunal de Restauration Collective), notamment pour aboutir à 3 objectifs : l'amélioration de la qualité des repas, une plus grande réactivité, l'adaptabilité aux normes sanitaires et environnementales.

Outre la proximité géographique, le SYREC ainsi que les restaurants communaux des 4 villes sont labellisés En Cuisine Ecocert niveau 1, traduisant les engagements en faveur du bio, du local, du sain et du durable.

Le SYREC s'engage, entre autres, à valoriser les circuits courts et les produits locaux ou régionaux et de saison, à intégrer un minimum de 20% des composantes bio (25-30% sont aujourd'hui atteint à Villeneuve-la-Garenne), au moins 1 composante bio et local par mois, à trouver des leviers contre le gaspillage alimentaire (un groupe de travail spécifique a été créé en 2022), à supprimer totalement le plastique.

L'entretien des bâtiments par des produits majoritairement écolabellisés est favorisé dans le nouveau

marché passé en 2023, l'utilisation de vaisselle jetable limitée, et le plastique supprimé au profit de gobelets en carton recyclable, de couverts en bambou, d'assiettes compostables...

Faits marquants 2024 :

Amélioration du temps méridien :

Les ajustements nécessaires ont été réalisés pour optimiser les temps de repas, notamment avec l'adaptation du mobilier dans les écoles maternelles.

Augmentation de l'espace de restauration à la maternelle Coubertin :

Les agents de restauration ont réorganisé une salle qui était auparavant une salle de pause pour le personnel. Cet espace a ainsi été transformé en une salle de restauration supplémentaire pour les maternelles.

Amélioration du tri des déchets :

Les nouveaux chariots de pré-imprégnation ont été déployés dans les bâtiments administratifs, permettant ainsi une réduction des quantités d'eau et de produits d'entretien utilisés.

Mise en œuvre des lois Egalim et AGEC :

Plusieurs actions ont été concrétisées pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Nous avons également équipé les offices pour la réception des bacs réemployables, dans le but de supprimer le plastique.

En projet pour 2025 :

- Remplacement du véhicule de service par un véhicule électrique.
- Poursuite du rééquipement des restaurants scolaires et des offices :
- L'objectif est de continuer à équiper ces structures pour accueillir les bacs réemployables, conformément à la loi AGEC, afin de réduire les déchets et le plastique.
- Mise en place de sèche-mains électriques dans les écoles :
- Cette initiative vise à réduire les déchets liés aux serviettes en papier et à améliorer l'hygiène.
- Installation de panneaux acoustiques : ces panneaux permettront de réduire le bruit, d'améliorer l'accueil des enfants et d'optimiser l'ergonomie de travail des agents.

3. Séniors et solidarités

Le Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve la Garenne intervient au plus près des administrés dans le cadre de la mise en place de la politique sociale municipale confiée par la Ville, en direction des familles, des personnes isolées, des séniors et des personnes touchées par le handicap.

Pour les Séniors, qui représentent environ 18% de la population Villéno-garennoise, le CCAS mène des actions afin de les accompagner et lutter contre l'isolement (organisation de la Semaine Bleue, distribution des coffrets de Noël, banquet d'automne...).

Un Conseil des Sages, instance consultative de réflexion, de concertation et de proposition, représentant les séniors de la ville, a été installé fin 2022 et travaille activement avec le CCAS.

Au quotidien, le CCAS vient en aide aux plus fragiles.

Faits marquants 2024 :

- Janvier : un thé dansant a été organisé, avec pour objectif de réunir séniors et jeunes autour d'un événement intergénérationnel en après-midi, durant lequel était proposé un goûter avec un DJ
- La semaine bleue : semaine centrée autour de la sensibilisation et de l'accès à la culture pour les seniors. Cet événement national, organisé par tous les CCAS), a lieu début octobre et rassemble durant une semaine tous les retraités après 65 ans, résidant à Villeneuve la Garenne. Des sorties

sont proposées. Cette année, une activité autodéfense, en partenariat avec police municipale, un atelier prévention des risques de chutes, des spectacles avec Les Nymphéas et la résidence autonomie, une sortie au musée et des séances de sophrologie

- La journée du patrimoine : porté par le département (organisation et transports organisés par la ville)
- Un déjeuner solidaire, porté par le département (organisation et transports organisés par la ville)
- Un repas à La Guinguette au mois de juin, un restaurant à levallois
- Le banquet de fin d'année au cirque Michelletti
- Le Téléthon, les 29 et 30 novembre, avec deux actions menées au centre commercial Quartz, visant à récolter des dons via une activité sportive, et au stade Gaston Bouillant, via une compétition ludique de tennis de table et ping pong inclusif
- La distribution des coffrets de Noël pour seniors au-dessus de 67 ans en décembre
- Un Café des seniors est en phase test, reposant sur une thématique préparée en amont avec le Conseil des Sages. L'ouverture se fera progressive à tous les seniors. Cette année, deux événements ont déjà été organisés avec les Nymphéas et La Méridienne (1 café). La Maison des seniors, en projet à horizon 2026, accueillera probablement la tenue de ces réunions.
- Projet intergénérationnel : certains seniors ont la volonté de mener des actions à destination des écoles. Cette année, une sortie à Montmartre avec l'école Jean Moulin B, à la découverte de Paris, a été organisée, ainsi que des ateliers lecture à destination des classes de CP
- Un guide des seniors est en cours de création et devait être finalisé en 2025. Ce projet est réalisé par les seniors eux-mêmes, et se veut un outil pratique permettant de recenser médecins, infirmiers, commerces, point de justice, activités etc.
- Enfin un certain nombre de seniors ayant la volonté de revoir l'accessibilité de la ville s'implique dans le « diagnostic en marchant », permettant d'identifier dans la ville les rues et zones peu accessibles pour les personnes à mobilité réduite

En projet pour 2025 :

- Poursuivre les actions d'accompagnement des habitants, notamment des plus fragiles
- « Thé dansant » renouvelé, mais cette année organisé en collaboration avec le comité municipal des jeunes – cercle athena – le club de l'âge d'or et le conseil des sages, dans l'objectif de le rendre plus attractif auprès des jeunes
- Café des seniors en phase test avec le conseil des sages, traitant de thématiques diverses lors de chaque événement. Ouverture progressive avec les Nymphéas (2 cafés 2024) et La Méridienne - (1 café en 2024). Objectif : ouvrir à un grand nombre de seniors, et trouver un lieu fixe, en attendant l'ouverture de la maison des seniors fin 2025 - début 2026
- Projet intergénérationnel : certains seniors souhaitent mener des actions à destination des écoles : en 2024, une sortie a été organisée à Montmartre avec l'école Jean Moulin B, à la découverte de Paris. Des ateliers de lecture ont également été organisés dans des classes de CP
- Création d'un guide des seniors, réalisé par les seniors eux-mêmes, avec la volonté de réaliser tous les services utiles aux seniors présents dans la ville : médecins, infirmiers, commerces, point de justice, activités
- Diagnostic en marchant : seniors ayant la volonté de revoir l'accessibilité des seniors

4. Santé

En matière de Santé, la Ville a signé le 30 novembre 2021 un **Contrat Local de Santé (CLS)** avec ses partenaires : Préfecture, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Département des Hauts-de-Seine, Education Nationale.

L'Atelier Santé Ville agit sur les 5 grands axes de ce contrat : l'offre de soin, enfance - jeunesse - parentalité, santé mentale, santé environnementale et autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap).

Ces actions sont déclinées par le CCAS. Malgré tout, l'offre de soins diminue

sur le territoire. Néanmoins du

Accusé de réception en préfecture
002-24926678910250213102501181
Date de réception préfecture : 27/02/2025

fait du vieillissement des médecins généralistes. La Ville et le CCAS accompagnent les professionnels de santé dans la mise en place de **Maisons de Santé** afin d'augmenter le temps de présence des professionnels généralistes et spécialistes sur le territoire. 3 projets, répartis sur tout le territoire (Centre, Nord et Sud de la Ville) sont en cours et verront le jour entre 2023 et 2025. La Maison de santé Jean Moulin a été la première à ouvrir ses portes à Villeneuve-la-Garenne en 2023, suivie par l'Imagerie Médicale, située au 300 boulevard Charles de Gaulle, le 22 juillet 2024.

A proximité de l'hôpital Nord 92, un projet de centre d'imagerie est en cours de création.

Les objectifs du contrat local de santé visent également à renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap de façon inclusive, et à faciliter les ouvertures de droit et l'accès aux soins.

En projet pour 2025 :

- Atelier sur la dénutrition pour les aidants (cette année mis en place auprès de la résidence autonome Les Nymphéas – atelier cuisine avec seniors et conseil des sages ayant accueilli une dizaine de personnes)
- Plus de formations pour les agents qui accompagnent des personnes en situation de handicap
- Journée duo day en partenariat avec l'ESAT
- Réalisation d'un livret d'accueil à destination de tous les enfants, qui pourrait être distribué dès l'inscription en crèche, visant à accompagner l'identification de tous les types de handicaps
- Amélioration de la transversalité avec tous les services permettant de mener davantage de projets en commun
- Travailler à l'amélioration de l'accessibilité de la ville
- Amélioration des pratiques administratives

ODD
10

5. Handicap et accessibilité

Dans le cadre de l'**Agenda d'Accessibilité Programmé** (« Ad'AP ») communal, validé en Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2015, la Ville poursuit la réalisation des travaux de mise en accessibilité de son patrimoine bâti. D'une manière générale, une réflexion est menée dans le cadre des projets de réhabilitation des bâtiments de la ville.

En 2024, la charte handicap a été signée. Elaborée en **concertation** avec les partenaires associatifs, institutionnels et les usagers dans l'objectif de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap en améliorant leur autonomie et l'accès à tout pour tous, elle est organisée autour de **6 domaines** : Information, sensibilisation et communication / Accessibilité, Sécurité et Transport-Mobilité / Enfance, Education, Jeunesse et Parentalité / Formation, Emploi et Insertion Professionnelles / Sport, Culture, Loisirs (Tourisme) / Vie sociale (Logement, Santé, ...). Un premier plan d'action a été mis en place par le CCAS et autres services pour la mettre en œuvre.

Depuis 2 ans, la ville a fortement fait renforcer sa politique d'accompagnement et de soutien aux villeno-garennais et aux aidants :

- Ouverture d'un pôle handicap en 2022, à destination des villeno-garennais, constituant un guichet unique, situé au 29 rue Edouard Manet
- Une convention a été signée en 2023, permettant à plusieurs associations d'y tenir des permanences régulières :
 - Cœur de lionnes
 - Les petits deviendront grands
 - Joies de vivre
- Ces dernières sont indispensables dans le dispositif, accompagnant les familles ayant porteur de handicap, la constitution du dossier MDPH, l'accueil des adultes porteurs de handicap (notamment

via des animations type ateliers, activités ludiques ou motricité bi-hebdomadaires à destination des personnes qui se trouvent dans le foyer d'accueil de la ville)

- En 2024, d'autres associations ont intégré ce pôle pour y mener des interventions ponctuelles, comme le SAIS 92, un réseau constitué de plusieurs associations, accompagnant sur l'insertion professionnelle, mais assurant également de la formation pour les professionnels accueillant des personnes en situation de handicap, informations...

Ce pôle handicap existait depuis 2022 mais était très peu connu par les services. Seules les associations en bénéficiaient réellement. Cette année : l'un des objectifs était donc celui de la communication. Plusieurs actions ont donc été mises en place :

- Travail d'une signalétique avec le service communication, permettant l'identification du pôle
- Réalisation et diffusion d'une programmation des ateliers, mise en ligne sur le site
- Création d'une adresse email pour la prise de rendez-vous et les demandes d'information
- Création d'un flyer à diffuser au tout-venant (2025)

Le CCAS et la ville accompagnent également les associations travaillant sur le handicap via des subventions. En 2024, ce sont plus de 32 400 euros de subvention qui ont été accordées aux associations spécialisées dans le handicap.

Le CCAS accompagne également financièrement, à l'issue de commissions d'aides sociales facultatives, des familles ou personnes en situation de précarité, par exemple, pour aider au financement de séances de psychomotricité, non prise en charges par l'assurance maladie, ou ayant un reste à charge pour la famille, ou encore pour l'achat de véhicules adaptés pour des personnes en situation de handicap.

Ces aides sont délivrées, après montage d'un dossier auprès de l'assistante sociale, et examen par une Commission qui examine les dossiers anonymement. Le montant alloué en 2024 à l'achat de matériel adapté, ou au soutien de prestations médicales était de 8 033 euros.

Faits marquants 2024 :

- Actions de sensibilisation et de mobilisation
- Signature de la charte par les associations, suivi dans le même temps, à l'occasion de la journée de la trisomie 21, de la diffusion d'un film sur le sujet avec 107 participants, hors écoles, également invitées au cinéma
- Le 2 avril, à l'occasion de la journée de l'autisme : tous les agents communaux ont été invités à porter un t-shirt bleu aux couleurs de cette journée. Les associations ont également été impliquées, en menant un temps de sensibilisation dans le groupe scolaire Coubertin, auprès de 150 élèves de différentes classes
- En avril, à l'occasion de la journée des aidants : ces derniers ont été invités à passer une journée à Berck-sur-mer pour assister au festival du cerf-volant. 30 familles ont participé, et le CCAS espère renouveler cette journée en 2025
- Du 3 au 7 juin, un séjour de répit pour les aidants a été organisé au Mont-Saxonnex, auquel 5 personnes ont participé. Une sophrologue était présente, menant des ateliers « astuces pour améliorer le quotidien », des séances de sophrologie, et des activités bien être telles que de la marche afghane
- Le 5 octobre s'est tenu le forum du handicap, à l'initiative de l'association Cœur de Lionne. L'objectif était de réunir tous les acteurs, pour informer les familles sur les dispositifs existants via 25 stands
- Du 25 au 29 novembre s'est enfin tenue la semaine du handicap, avec plusieurs ateliers :
 - 1 atelier pour sensibiliser les agents municipaux sur le handicap invisible, notamment les agents d'accueil, qui ont été formés pour accueillir des personnes qui se présentent avec ce type de handicaps
 - Visite de la maison de l'autisme à Aubervilliers avec l'élue et la direction du CCAS et les associations.
 - Bilan de la charte handicap
 - Sortie sur l'accessibilité avec le service voirie (qui sera renouvelée au printemps 2025)

En projet pour 2025 :

- Continuer la création de partenariats avec les autres associations du territoire
- Interventions du pôle social départemental à partir dès janvier, pour aider le public dans le montage de dossiers et fournir de l'information
- Renouvellement des sorties accessibilité
- Remettre en place la commission d'accessibilité avec tous les services municipaux, associations et élus, pour renforcer l'accessibilité des espaces
- Renouvellement du séjour de répit
- Mise en place d'un plan canicule pour les personnes en situation de handicap (aujourd'hui juste le plan sénior existe) : identification des personnes concerner, rencontres et mise en place d'un soutien à domicile, et d'un contact avec la protection civile
- Maintien des journées phares menées en 2024

2. A travers la vie locale

1. Culture

Les Villenogarennois bénéficient d'une offre culturelle diversifiée déclinée dans les différents équipements de la Ville (centre culturel Max-Juclier, Cinéma André-Malraux, bibliothèque Aimé-Césaire, école de musique Claude-Debussy), avec la volonté de permettre à tous un accès à l'art et à la culture : spectacles en salle et dans l'espace public, expositions, films, conférences, lectures, ateliers, live sessions de musiques actuelles...

Faits marquants 2024 :

- En février 2021, un jumelage culturel entre la Ville et le musée du Louvre a été conventionné pour une durée de 3 ans. Ce programme vise à réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales en favorisant la transmission des savoirs, l'expression des cultures à l'ensemble des populations, et le renforcement de la cohésion sociale.
Ce partenariat se clôture le 31 décembre 2024 avec une dernière exposition « Portraits d'animaux », prenant place dans les salons de l'hôtel de Ville.
Une rétrospective aura lieu le 6 février 2025 sur les actions menées au cours des 3 années de partenariat.
- Toujours dans le cadre du partenariat, une exposition itinérante a voyagé cette année d'école en école. 10 panneaux « chefs-d'œuvre du Louvres » ont ainsi été exposés, accompagnés de temps de médiation, dans les halls, bibliothèques... permettant de toucher de nombreux enfants
- Autre outil pédagogique proposé par le Louvres : « Le Louvres en boîte » : une malle itinérante composée de 5 tiroirs, correspondant chacun à une thématique (repas, animaux, portraits, le château/musée du Louvres...), et contenant des reproductions d'œuvres, des jeux, des activités manuelles, des cartes, des livres.
- Enfin, une exposition sur les impressionnistes au Louvres a été installé dans le centre administratif en septembre-octobre
- L'école de musique est venue tout au long de l'année, accompagner les initiatives issues du partenariat avec le Louvres, par l'organisation de concerts, faisant le lien avec les expositions, sur les différents sites
- La bibliothèque Aimée-Césaire reste quant à elle très engagée sur thématiques écologiques, s'axant sur la nature et les plantes. Elle propose toujours une grainothèque et une bouturothèque, permettant aux beaux jours, de réalisation des plantations dans les espaces verts et bacs du jardin

attendant, qui constituent un support pédagogique pour les enfants. Elle a également cherché comment solutionner la question de la fin de vie des livres et s'est tournée par le pilonnage, accompagnée par un prestataire

- En juin une exposition avec un partenariat association - collège Pompidou – Lions Clun a eu lieu, autour de l'architecture, dans les salons de l'hôtel de ville
- Le cinéma André-Malraux a quant à lui bénéficié en 2024 :
 - de travaux de mise aux normes
 - d'un nouvel écran digital
 - d'une multiplication du nombre de séances sur divers moments de la journée permettant de toucher davantage de publics
 - d'une redéfinition de la programmation, avec notamment plus d'actualités, bien que les programmations d'art et d'essais, ainsi que les programmations à destination des écoles (programme « écoles et cinéma ») continue de proposer de nombreuses séances aux maternelles, primaires, collèges et lycée de la ville
 - le cinéma a également obtenu une subvention cette année et travaillé avec le collège E. Manet et la classe UPE2A. Un petit film a été créé sur les origines, et diffusé lors des Assises des associations auprès des enfants et des parents
- Malgré la fermeture du théâtre et dans l'attente de l'ouverture d'une nouvelle salle, les spectacles de sont poursuivis à la salle Malraux et à la salle des fêtes
- Villeneuve bénéficie également d'une salle de concert : scène actuelle, localisée dans l'Etablissement Pierre Brossolette, permettant d'accueillir 150 personnes, et proposant environ 4 concerts par an
- En juin, la fête de la musique a été orchestrée sur 3 jours en extérieur par l'école de la musique qui a proposé plusieurs spectacles
- En juillet, la ville a proposé sur 3 jours l'événement « Villeneuve Jazz »

En projet pour 2025 :

- Démarrage d'un nouveau jumelage sur 3 ans avec le musée du Quai Branly, renouvelant la volonté de permettre l'accès à la culture aux publics qui en sont éloignés, et permettant une proximité des habitants par le biais de la médiation, d'ateliers, de conversations, et de visite in situ, proposant à des groupes de se rendre directement au musée avec un car de la ville
- En juin : organisation du « mois des talents » : exposition d'artistes et d'agents de la ville durant 1 semaine
- Renouvellement de tous les événements culturels annuels

L'organisation de toutes ces actions est réfléchiée pour réduire l'impact des activités du service, que ce soit concernant les repas des artistes, l'optimisation des cocktails des vernissages (traiteur local) ou la consommation énergétique des lumières des salles de spectacle (renouvellement en LED), la proximité des artistes (en majorité franciliens), la réutilisation d'exposition, l'accueil d'artistes « en série » ...

Pour permettre l'accès à la culture pour tous, les tarifs proposés sont adaptés, des spectacles vivants itinérants sont organisés dans les structures, les écoles, la programmation est en complémentarité avec celles des communes voisines...

2. Sports

Une soixantaine d'équipements sportifs proposent de nombreuses activités.

des manifestations sportives, telles que le Mil'Pattes, et favorise l'accès au sport pour tous (gymnases ouverts pendant les vacances scolaires, développement de l'intervention des éducateurs auprès des écoles, proposition de nouveaux projets pour les séniors et les publics handicapés).

Depuis juillet 2022, les équipements sportifs sont gérés en zéro-phyto.

La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 constitue une opportunité pour renforcer son action et mettre en valeur les talents présents sur la Ville. En 2019, Villeneuve-la-Garenne a notamment été labellisée Terre de Jeux. En 2023, la Ville a poursuivi sa participation à la préparation des jeux en lien avec les partenaires avec notamment la mise en place de plusieurs événements d'ampleur « Vivre les jeux ». La mise en place du Village Olympique en 2024 a été une véritable réussite et sera reconduit en 2025.

Villeneuve-la-Garenne s'est inscrite dans le dispositif Savoir rouler à vélo avec l'objectif de savoir rouler en toute autonomie avant l'entrée au collège. Ce dispositif concerne tous les élèves de CM2, 10 heures de formation. Des éducateurs sportifs diplômés d'Etat de la Ville dispensent ces formations, formations en classe et pendant le temps périscolaire. La Municipalité a fait l'acquisition de 33 bicyclettes, de casques et de matériel d'entretien. 3 modules : Savoir pédaler (en milieu fermé, sans circulation), Savoir rouler à vélo (en situation réelle sur la voie publique), Savoir circuler.

Depuis septembre 2024, le dispositif "Savoir Nager" a été déployé à tous les niveaux de classe en élémentaire.

Faits marquants 2024 :

- Le déploiement du dispositif Savoir Rouler À Vélo en partenariat avec l'Education Nationale au sein de l'école Jules Verne sur Villeneuve-la-Garenne autour des 3 objectifs : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo,
- La poursuite des actions dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.
- Déploiement du "Savoir nager" à tous les niveaux de classe en élémentaire.

En projet pour 2025 :

- Livraison du nouveau club House
- Livraison du terrain de padel
- Livraison du terrain de foot 5v5

3. Cohésion sociale et citoyenneté

Le Contrat engagements quartier 2030 – Cap Villeneuve

La ville de Villeneuve-la-Garenne présente la spécificité de ne compter qu'un seul QPV sur son territoire, CAP Villeneuve. Le périmètre de la nouvelle géographie défini en 2023 est cependant composé de plusieurs bassins de vie : « La Caravelle, « la Rotonde », « la Banane » et « La sablière », regroupant environ 49% de la population selon les chiffres 2024, soit environ la moitié de la population de la ville.

La construction du contrat a été menée en partenariat avec les associations et les partenaires institutionnels pour améliorer le quotidien des Villéno-garennois et signé en 2024 avec des enjeux locaux, dans l'objectif venir renforcer le droit commun. Le document, rédigé par l'EPT de manière généraliste, a ensuite été décliné pour chaque QPV, via une fiche projet propre concernant les enjeux locaux.

On retrouve plusieurs enjeux dans celle de Villeneuve-la-Garenne :

- Faire du quartier un lieu de **réussite éducative et de soutien à la parentalité** (cf les actions menées en termes d'éducation en 4.1)
- Faire du quartier un lieu d'insertion et de **réussite professionnelle pour chacun et chacune** (cf les actions menées en termes d'emploi et de formation en 6.1)

- Capitaliser sur les **dynamiques associatives et économiques** et les réussites du quartier pour favoriser la ville de demain (*Cf les actions menées par les associations en 4.2.5*)
- Promouvoir **l'égalité et l'engagement citoyen** partout et pour toutes et tous, et à tous les âges (*cf les actions menées pour favoriser la participation citoyenne en 4.1*)
- Faire du quartier un **lieu favorisant la bonne santé** (*cf les actions menées pour améliorer l'accès aux soins en 4.4*)

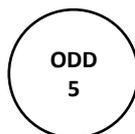
Les projets pour le quartier :

- Fluidifier les parcours éducatifs à travers des actions de soutien à la parentalité, d'éducation inclusive et d'épanouissement (accès aux activités extrascolaires...), le développement du mentorat et l'orientation choisie
- Mener des actions favorisant l'insertion des jeunes et l'accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et à l'entrepreneuriat des jeunes ; mener des actions pour améliorer l'accès des jeunes à l'information sur les opportunités d'emploi, les formations disponibles et les programmes de soutien
- Promouvoir les emplois décents et de qualité, et encourager la création d'entreprises et d'emplois locaux ; soutenir les initiatives d'entrepreneuriat social et renforcer les partenariats avec les entreprises ; améliorer l'employabilité des habitants résidant en QPV
- Sensibiliser à l'égalité entre les sexes et éduquer les populations sur les stéréotypes de genre, toutes les discriminations et les violences faites aux femmes avec la participation des femmes
- Mener des actions pour améliorer le cadre de vie, la tranquillité publique et la prévention
- Soutenir la participation citoyenne dans l'évaluation, la planification et la mise en œuvre des projets du contrat de ville
- Mener des actions pour assurer un accès adéquat aux droits
- Promouvoir l'inclusion sociale en renforçant les réseaux de solidarité et en luttant contre l'isolement social
- Renforcer les liens et le travail en réseau d'acteurs institutionnels, associatifs locaux pour mener des projets collectifs en mobilisant le droit commun

L'un des enjeux majeurs est de créer du lien entre les différents dispositifs, services de la ville et entre les habitants en QPV.

Plusieurs dispositifs ont été lancés, porté par les services villes afférents :

- La Cité de l'emploi
- Le PRE : Programme de Réussite Educative
- L'accompagnement scolarité
- Le NPNRU



Les actions mises en place en 2024 et les projets 2025 correspondants à ces différents dispositifs sont décrites dans les paragraphes relatifs aux services portant ces projets :

- Emploi – formation
- Education
- Egalité hommes-femmes
- Associations
- Santé
- Urbanisme

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité :

En 2024, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre dans les quartiers prioritaires de la ville pour renforcer le lien social, promouvoir le développement durable et valoriser les espaces collectifs. Voici un aperçu des principales actions :

- **Développement des jardins partagés sur La Caravelle** : La création de 10 parcelles individuelles de 10 m² chacune, complétées par des espaces collectifs de 120 m² réservés aux associations, a permis de dynamiser la vie locale. Cette initiative s'est accompagnée de l'élaboration d'un plan de signalétique, conçu en concertation avec les usagers. Toujours avec un objectif pédagogique pour la sensibilisation des plus jeunes.
- **Sensibilisation à la valorisation des déchets** : Une campagne de sensibilisation a été menée en cœur de quartier en collaboration avec une structure d'emploi par l'insertion autour de la basket et de la mise en place d'une seconde vie, afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de réemploi.
- **Insertion éducative et valorisation des déchets** : La mise en place de chantiers éducatifs, axés sur la gestion et la valorisation des déchets dans les locaux vélos, couplé avec des sessions d'auto-réparation, renforçant ainsi le réemploi d'objets détériorés.
- **Maintien de la dynamique autour des pigeonniers** : La ville a mis en place 3 pigeonniers sur le territoire qui permettent de réguler la population de pigeons de manière respectueuse en leur offrant un habitat adapté tout en limitant leur prolifération. De plus, ils contribuent à réduire les nuisances liées aux déjections dans les espaces publics, tout en permettant la collecte des œufs pour un meilleur contrôle.
- **Promotion du vivre-ensemble grâce aux jardins partagés du quartier sud** : En partenariat avec l'association FASE, l'AMAP, l'Amicale des locataires et les bailleurs ICF Habitat et SEQENS, ces jardins ont renforcé les liens entre habitants. En 2024, une nouveauté a marqué ce projet : la collaboration avec des classes de maternelle. Les enfants ont été sensibilisés au développement durable à travers des activités pédagogiques liées aux jardins, incluant la découverte de la faune et de la flore.

En projet pour 2025 :

- La poursuite de ces actions

4. Egalités Femmes / Hommes

La ville de Villeneuve-la-Garenne est très engagée sur cette question et a mené en 2024 de nombreuses actions, toujours en co-construction avec la société civile et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Parmi les actions phares de l'année, la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes a été saisie comme une opportunité de mener de nombreux temps forts, organisés sur 10 jours, à destinations à la fois des agents, des professionnels, et des habitants.

L'élue à l'égalité hommes - femmes présidant également le réseau égalité des maires des Hauts-de-Seine, cet événement a été l'occasion d'inviter plusieurs acteurs importants travaillant sur ce sujet dans le département, et de les inviter à participer à une table ronde afin de travailler sur diverses questions : le parquet avec la présence du procureur de Nanterre, la Directrice départementale de l'Observatoire des violences faites aux femmes, le Délégué départemental au droit des femmes auprès du Préfet, la référente départementale sociale pour l'aide aux victimes d'infraction pénales, le Directeur du SAVU (service d'urgence d'aide au victime / AVIP 92), le commissaire référent départemental sur les violences conjugales, les associations du territoire au sens large (œuvrant sur les questions d'égalité, mais aussi du logement et des violences), ainsi qu'en clôture de ces 10 jours ; la présence de la Directrice de l'ONU femme.

L'événement a ainsi pu bénéficier d'un grand rayonnement, au-delà de la ville, mais également de la participation, et de temps d'échange avec des invités de qualité pour les acteurs et habitants du territoire.

La ville s'est adossée :

- à la campagne menée par l'ONU, qui a choisi la couleur orange pour représenter la cause de l'égalité homme – femmes. Ainsi, un éclairage en orange a été mis en place sur tous les bâtiments communaux
- à la campagne « Etincelles » menée par l'ONU femmes, dont le slogan est « les flammes naissent toutes d'une étincelle », portant l'idée de former les professionnels de la ville (associations, référents sports...) au contact de personnes et enfants victimes de violences, mais aussi en position de porter des projets de déconstruction des stéréotypes de genre, de promouvoir le sport comme un outil de confiance en soi et de résilience post violence. A ce titre, a notamment été projeté le film « Touchées » de Alexandra Lamy, centrée sur cette thématique, en présence des acteurs. Ces derniers ont pu intervenir auprès des professionnels de la ville, et formé des femmes « relais », centrant leur intervention sur le sport comme levier de la résilience, avec une grande satisfaction des participants a posteriori.

Le théâtre, le sport et la culture constituent ainsi des approches décalées permettant de capter des publics qui ne participerait pas à des formats conférences ou formation sur les thématiques de la violence.

Ainsi, la semaine a également été l'occasion d'accueillir la pièce de théâtre « Après-coup » centrée sur les violences subies par les femmes, et suivi d'une table ronde.

D'autres temps forts ont été menés avec l'éducation nationale et les services du département. La journée du 25 novembre a par exemple rassemblé tous les élus à l'égalité du département, l'éducation nationale et le maire, pour clôturer les 10 jours d'événements par un temps fort mené par la Directrice de l'ONU femmes et un spectacle.

Le programme très fourni a permis de mener une large campagne de sensibilisation et de toucher de nombreux services, habitants et structures locales.

5. Coopération décentralisée

Depuis 1980, Villeneuve-la-Garenne est jumelée avec la Ville de Hoff (Allemagne). Un comité de jumelage existe, possédant un statut associatif.

En 2023, une nouvelle coopération décentralisée s'est concrétisée avec la Ville de Tiznit (Maroc). L'objectif de ce partenariat est de développer des partages de pratiques entre municipalités à l'échelon international, encourageant, via un soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, le développement de la diplomatie et de la coopération au niveau territoriale.

Une convention délimite les contours de ce partenariat et ses enjeux, promouvant 5 valeurs :

- maintien, développement et de création de passerelle entre les différentes communautés
- réciprocité sur les bases d'économie sociale et solidaire
- valeurs éducatives
- égalité Femme-Homme
- Inclusion des personnes en situation de vulnérabilité

L'accord suit un objectif de développement local durable, incluant une forte dimension environnementale. Ainsi, par les projets menés conjointement, on retrouve l'accompagnement de la ville de Tiznit sur la construction d'une décharge publique avec un centre de tri, et la mise en lien avec les experts locaux (SYCTOM) pouvant appuyer techniquement Tiznit.

Faits marquants en 2024 :

- 1 délégation de Tiznit est venue en France et a notamment pu réaliser une visite du SYCTOM

En projet pour 2025 :

- Une délégation se rendra à Tiznit du 10 au 14 janvier
- Projet d'instauration de stage d'insertion et d'immersion
- Projet de mise en lien entre les acteurs associatifs des deux territoires, dans un but de capitalisation, et à termes, de coanimation de la coopération internationale avec partenaires
- Développement d'un jumelage anglophone et d'un jumelage hispanophone pour développer l'échange culturel

6. Démocratie

Depuis 20 ans, la Ville a structuré et renforcé les instances de démocratie locale, notamment par l'animation de 6 Comités Consultatifs de Quartier. En 2018, la Ville a adopté une charte de la Démocratie locale et propose depuis lors les projets participatifs d'intérêt général (PPIG) :

- 2019 : création d'une station de cross-fit.
- 2020 : rénovation de l'aire de jeux rue du Haut de la Noue / allée Pasteur.
- 2021 : pas de PPIG en raison des conditions sanitaires.
- 2022 : création de quatre terrains de Street-basket 3x3
- 2024 : végétalisation et transformation de la cour de l'école Jules-Verne en Cour Oasis

Chaque année, la Ville organise une nouvelle édition des PPIG, toujours avec l'engagement municipal de réaliser le projet élu par les habitants avant la fin de l'année. Trois projets, retenus par le Maire et ses élus parmi une trentaine de propositions, sont soumis au choix des habitants sous la forme d'une votation par questionnaire. Toutefois, le projet de Cour Oasis n'a été livré qu'à la rentrée scolaire 2024, compte tenu des contraintes de chantier et de calendrier scolaire. Cette cour a été plébiscitée par les enfants, les parents et les enseignants. Les parents d'élèves des autres écoles réclament désormais le même type d'équipement ! Une nouvelle consultation est organisée en janvier 2025 afin que les habitants choisissent entre trois projets : la création d'un kiosque à musique quai d'Asnières, le réaménagement des aires de jeux et du mobilier du square Jean-Moulin, l'extension d'une aire jeux avec des agrès PMR, dans le Jardin du Berry.

Faits marquants 2024 :

- Concernant le projet de l'école et du gymnase Jean-Moulin, après la concertation à spectre large de 2023 (356 contributions formelles), 8 réunions ou ateliers thématiques ont permis de préciser le projet. 260 personnes y ont participé (écoliers, communauté éducative, communauté sportive, copropriétaires riverains et habitants).
- Le Groupe de suivi de chantier (GSC) pour la réalisation du futur marché s'est réuni sur site à 2 reprises (juin et octobre) dans le cadre du suivi de la construction de la nouvelle halle. Composé d'une vingtaine d'habitants volontaires, il a rencontré les techniciens du chantier. Cela a permis de mieux gérer les horaires de chantier, la circulation des poids lourds, l'éclairage du chantier, notamment...
- Réalisation de 2 séries de 6 Comités Consultatifs de Quartier (CCQ), en mai et novembre. Ces réunions de quartier, où le Maire est présent, ont permis de rassembler quasiment 760 participants.
- Depuis septembre 2024, des visites de quartier sont organisées dans chacun des 6 quartiers. Il s'agit d'une visite technique entre le Président du CCQ et les services de la Ville, afin d'établir pour chaque

quartier une liste de 3 interventions à réaliser. Ces 18 constats et leur réponse institutionnelle sont présentés publiquement lors de la série de CCQ suivante.

- Dès la rentrée scolaire de 2023, à la suite des émeutes urbaines de juin/juillet, le Maire a souhaité initier « Les Rendez-vous du Maire ». Il s'agit de réunions publiques thématiques avec des sous-populations caractéristiques (jeunes, seniors, parents d'élèves, acteurs associatifs). Après la série de réunions publiques consacrée aux émeutes de 2023, le Maire a initié en 2024 un nouveau cycle de 4 réunions, ayant cette fois pour thème les JOP de Paris 2024.
- En 2024, dans le cadre du process « Qualiville », la Ville a organisé une consultation par questionnaire auprès des usagers du centre administratif. 242 administrés/ usagers ont pu exprimer leur point de vue sur la qualité du service public local.

En projet pour 2025 :

- Poursuite de l'accompagnement du chantier du marché de centre-ville avec le Groupe de Suivi de Chantier déjà constitué,
- Maintien du lien d'hyper-proximité avec les habitants lors des opérations "Mon Maire, ma rue" (si nécessaire),
- Réalisation et livraison du 5ème Projet Participatif d'Intérêt Général avant le 31 décembre 2025,
- Tenue de deux séries de CCQ en mai et novembre 2025 et deux séries de visites de quartier intermédiaires,
- Lancement d'une vaste concertation pour le futur et l'aménagement des quais de Seine

7. Vie associative

La Ville bénéficie d'un tissu associatif dense : plus de 300 associations dont une centaine très active. Elle organise chaque année la Rencontre des associations et a créé un Club des bénévoles. Elle a également mis en place un fond d'initiatives locales en 2018.

Les associations, qui œuvrent sur les thématiques du développement durable, participent activement aux actions de la Ville, manifestations (comme la Semaine du développement durable) ou projets.

Des jardins partagés, animés par des associations, ont été créés dans certains quartiers de la Ville.

En 2024, les associations ont joué un rôle dans la dynamique de la commune de Villeneuve-la-Garenne. De par leurs actions, elles contribuent fortement au bien-être et au vivre-ensemble dans le territoire. Elles sont au cœur de nombreuses initiatives visant à renforcer le lien social et à favoriser l'épanouissement de tous les habitants.

Elles rendent la ville plus accueillante et chaleureuse en proposant des concerts, des animations sportives, des ateliers artistiques et des actions de solidarité.

Tout au long de l'années, les habitantes et habitants ont bénéficié de soutien scolaire, ont partagé des moments conviviaux autour de la nature via les jardins partagés, ont vibré ensemble sur des prouesses sportives et musicales et pleins d'autres choses.

L'association Femmes Actuelles Solidaires pour l'environnement (FASE) mène par exemple de nombreuses actions :

- Animation de jardins partagés

- Coordination d'ateliers de jardinage à destination des enfants
- Ateliers de phytothérapie
- Collecte d'invendus auprès de commerces locaux pour réaliser des colis alimentaires

L'association ADABE œuvre quant à elle pour le développement durable par l'agriculture écologique, l'éducation et la formation, proposant en outre du soutien scolaire quotidien, un projet humanitaire et agricole au Mali entre autres, et ayant le projet de développer des chantiers d'insertion.

Une AMAP est également présente sur le territoire.

Les associations participent et lancent des clean challenge.

Nombreuses sont également les associations qui soutiennent l'éducation sur le territoire, proposant du soutien scolaire et de l'orientation : Agir pour s'accomplir, Mavie, Ensemble, la MJC, l'AML, Les pas de l'espoir, Pour mieux grandir...

Enfin, de nombreuses associations accompagnent fortement la ville sur la question du handicap : Les pas de l'espoir, Cœur de Lionne, Les petits deviendront grands, La parcours de Marwan, Joie de Vivre...

La collaboration entre les associations, la Ville et les habitants renforce le sentiment d'appartenance et d'entraide, contribuant à faire de la Ville un véritable lieu de partage, d'ouverture et de respect mutuel.

8. Manifestations

De nombreuses manifestations sont organisées sur la ville. Pour son organisation, la Ville s'oriente de plus en plus vers des manifestations éco-responsables.

La plupart des événements sont le support d'actions de sensibilisation.

Faits marquants 2024 :

- Les vœux du Maire à la population en janvier
- Fête du personnel (agents de la Mairie)
- Marché aux fleurs le 21 avril
- Fête pour les agents et leurs familles en juin
- Village olympique en juillet qui a duré 1 mois
- Fête de la ville en septembre les 6 et 8 septembre : marché artisanal, concert, animations sous forme vintage, avec un manège manuel (sans branchement électrique), atelier beurre, bois, balade à dos d'âne, funambule
- Lumières de Noël : spectacle de drones le 13 décembre, patinoire, marché de Noël, manèges, carrousels, spectacle artistique, structures gonflables avec un village familial dans l'EPB

En projet pour 2025 :

- Vœux du Maire (le 23 janvier) et vœux du personnel (24 janvier)
- Événement autour du e-game en février
- Marché aux fleurs : 27 avril
- Animation concerts et food truck une fois par mois : 11 avril, 23 mai, 21 juin, 5 septembre et octobre sur le parvis de la gare
- Reconstitution du village olympique en juillet durant 3 semaines
- Lumières de Noël 2025

3. A travers le dynamisme économique

1. Emploi et insertion

Afin de proposer un accompagnement de grande proximité aux demandeurs d'emploi et de travailler avec les entreprises sur leurs recrutements, la Ville a créé en 2012 **l'Espace emploi André Malraux**. Cet équipement abrite les équipes de la Mission locale et du service municipal de l'emploi, et accueille divers partenaires de l'insertion et de l'emploi.

Au sein de l'Espace Emploi, la Ville et ses partenaires proposent aux habitants un accompagnement individuel et sur-mesure à l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel. Ils bénéficient également des 10 postes informatiques de l'Espace public numérique (EPN). Chaque année, l'Espace Emploi accueille autour de 2 000 visiteurs.

Au-delà de son accompagnement au fil de l'eau, les équipes de l'Espace emploi conduisent des projets tout public (Forum QWARTZ, Handijob, sessions de recrutement...) en collaboration avec la Mission Locale, France Travail, Cap Emploi et Boucle Nord Seine, et accompagne les entreprises pour réaliser ces clauses sociales inscrites dans leur marché.

Depuis juillet 2021, la Ville est labellisée **Cités de l'emploi**. L'Espace Emploi mène des actions de découverte des métiers auprès des jeunes collégiens et lycéens de la ville et aussi pour les jeunes déscolarisés, des ateliers coaching : sophrologie, coaching confiance en soi et préparation en entretien, savoir-être, une socio-esthétique et sur le numérique (l'utilisation des réseaux sociaux dans sa recherche d'emploi)

Faits marquants 2024 :

- Organisation d'un forum de l'emploi généraliste au Quartz en mars
- Organisation forum découverte des métiers en mai
- Faire vivre l'espace emploi en proposant des coachings des demandeurs d'emploi
- Mise en place du bus de l'initiative durant 2 sessions
- Mise en place de comités de quartier
- En 2024, l'Espace a profité des comités de quartiers pour mettre en place des actions de recrutement avec la présence d'entreprises comme O2, Drop Intérim, Le Pole'S, France Travail, la Mission Locale, le service petite enfance de la ville, le Bus de l'Initiative, le Club de prévention VPS. Ces comités sont considérés « Actions hors les murs »

En projet pour 2025 :

- Reconduite des comités de quartiers : en priorisant les comités situés dans les QPV. Une action : l'entreprenariat des jeunes en collaboration avec l'ADIE, la Fabrik, le Contrat de ville
- Organiser différents événements : Forum de l'emploi Quartz les 9 et 10 avril 2025 : sur la reconversion, l'alternance, la création d'entreprises et les jeunes (jobs d'été, etc), Forum Découverte des métiers jeunesse en juin 2025 (collèges et lycées)
- Faire vivre l'espace emploi en proposant des coachings (socio-esthétique, confiance en soi, numérique) des demandeurs d'emploi
- Projet avec l'ADIE sur la création d'un concours « le meilleur pâtissier » en mars ou avril
- Organisation d'une semaine RSE : valorisation du tissu économique dans le domaine du développement durable
- Partenariat lors d'actions autour de la journée internationale de la femme
- Accompagnement de la mise en place des clauses d'insertion par le biais de grands projets (8 000h prévues dans le cadre de construction de la halle de marché, Rives Natures de Cogedim : environ 35 000h d'insertion) : formations, recrutement, job dating, etc.

2. Développement économique

Villeneuve-la-Garenne appartient à un territoire industriel dont la transition est souhaitée plus vertueuse.

Aujourd'hui, l'économie est principalement tournée vers les secteurs du commerce, du transport et de la logistique, des services, du secteur de l'image et du numérique.

La Ville mène actuellement des actions pour :

- Favoriser le rapprochement entre les besoins des entreprises et des employeurs locaux et les demandeurs d'emploi du territoire afin de permettre une insertion durable des habitants sur le marché du travail et contribuer à réduire les migrations pendulaires. La proximité est dans l'intérêt des entreprises et des salariés, elle est déclinée à travers la mise en place des forums de l'emploi.
- Promouvoir les principes et les réalités de la Responsabilité Sociétale des Entreprises par leur ancrage local (parrainage, forum emploi et sessions de recrutement, actions de découverte des métiers...),
- Accueillir et accompagner les entreprises dans leurs besoins d'ancrage local,
- Consolider le tissu économique en créant des liens avec lui à travers le club entreprise,
- Créer les conditions pour accueillir TPE et start up en centre-ville.

Faits marquants 2024 :

- Rencontre mensuelle avec le Club d'entreprises VLG 92 ayant pour objectif de contribuer au développement économique de la ville en créant des liens avec les autres entreprises et les partenaires institutionnels,
- Organisation de Rencontres économiques : le 29 mars 2024 – Mobilités et déplacements, enjeux et perspectives à Villeneuve-la-Garenne, le 21 juin 2024 – Sécurité des zones d'activités pour les commerces et les entreprises de Villeneuve-la-Garenne,
- Partenariat avec la CCI 92 (Réunions de travail, Atelier pour les commerçants),
- Accueil de permanences de l'association ADIE qui finance, conseille et accompagne les entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité.

En projet pour 2025 :

- Ateliers expertises pour les entrepreneurs – rencontre trimestrielle
- Soutenir le Club d'entreprises (AG, animation...),
- Convention avec la CCI 92 pour accompagner les auto-entrepreneurs (3 permanences prévues),
- Renouveler l'accueil de permanences de l'ADIE dans différents lieux,
- Proposer 3 Rencontres économiques : Rénovation énergétique des bâtiments des entreprises, économie circulaire, les services pour les salariés.
- En juin RDV annuel des entrepreneurs sur une thématique phare (levée de fonds, juridique ou fiscalité) avec CCI 92, Urssaf et BPI.

3. Commerces

La Ville œuvre à la restructuration de cette offre composée de 80 commerces de proximité (hors centre commercial du Quartz) afin de développer l'attractivité du centre-ville et de la ville en général en contribuant à améliorer le cadre de vie : bourse aux locaux, droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux, diversification de l'offre alimentaire sur le marché et dans les commerces.

L'association des commerçants apporte une nouvelle dynamique dans les quartiers et développe diverses animations tout au long de l'année.

Faits marquants 2024 :

- Suite du chantier de la nouvelle halle du marché
- Animation sur le marché durant la semaine goût : proposition de repas avec des produits frais
- Formation merchandising et sur la sécurité proposée aux commerçants
- Accompagnement des nouveaux commerçants (pâtisserie haut de gamme, avenue écologique)

- Application de la charte anti-gaspillage alimentaire
- Concertations sur le stationnement
- Partenariat avec la MGP : « centre-ville vivant » qui a permis de subventionner à hauteur de 500 000 euros la halle de marché et a accompagné la création d'une foncière
- Accompagnement des commerçants durant les JO grâce à la création d'un fil d'actualité créé pour transmettre des informations
- A travers un partenariat avec le Louvres : une exposition a eu lieu en septembre au Quartz

En projet pour 2025 :

- Accompagner l'ouverture de la nouvelle halle de marché : règlement intérieur, déménagement et installation des commerçants dans le nouveau marché au 3^{ème} trimestre 2025
- Lancement d'une dynamique développement durable (anti gaspi) avec la nouvelle halle du marché
- Conventionner avec la CCI pour la mise en place d'actions à destination des commerces et en partenariat avec l'association des commerçants
- Relancer la dynamique avec les entreprises (club entreprises) pour relancer des actions RSE et sensibiliser les salariés
- Accompagner les commerçants dans la mise en œuvre de la charte anti-gaspi (si besoin, certains sont indépendants)
- Réaliser un bilan avec le Quartz sur les actions possibles en matière de RSE et développement durable

5. Une exemplarité à renforcer

1. En déclinant les démarches éco-responsables internes

En continuité de l'adoption du plan de sobriété, la ville a poursuivi sa politique de distribution d'une gourde et d'une polaire à chaque nouvel agent. Ceci permet d'une part de réduire les déchets plastiques, et d'autre part, d'assurer un confort de travail aux agents malgré une régulation nécessaire des températures des bâtiments.

En mars 2024, Villeneuve-la-Garenne a également obtenu la certification Qualivilles, délivrée par l'AFNOR, pour son centre administratif. Cette certification atteste de son engagement à offrir des services municipaux de qualité et à améliorer constamment la satisfaction de ses usagers.

La démarche Qualivilles repose sur plusieurs engagements clés : assurer un accueil chaleureux et professionnel à tous les usagers, fournir des informations claires, précises et accessibles, orienter efficacement les citoyens vers les services appropriés, et répondre rapidement et de manière adéquate aux demandes des usagers.

Cela passe par exemple par la formation des agents, la structuration de l'activité, la mise en place de procédures, la création de notices pour les usagers, ou l'amélioration de la signalétique du bâtiment.

Cette certification est le fruit d'un travail collectif et de la volonté de ses agents municipaux de valoriser leur savoir-faire et de renforcer la relation de confiance avec les habitants. Elle permet également de structurer sa politique de pilotage de la qualité des services publics locaux, en mettant l'accent sur l'amélioration continue.

Faits marquants 2024 :

- Réalisation d'un audit AFNOR sur site et obtention de la certification Qualivilles pour le centre administratif de la ville
- Diagnostic et déploiement d'un plan d'actions pour améliorer la qualité de l'accueil à l'Espace emploi André Malraux
- Réalisation d'une enquête de satisfaction au centre administratif
- Réalisation d'un audit interne des services concernés par la certification par 10 agents formés de la collectivité

En projet pour 2025 :

- Maintien de la certification grâce à la réussite de l'audit documentaire AFNOR
- Développement de nouveaux indicateurs de performance à suivre tous les mois
- Réalisation de travaux de réhabilitation au centre administratif pour améliorer l'organisation spatiale des services, la confidentialité et les conditions de travail des agents
- Déploiement d'un guide de l'accueil des usagers à destination des agents de la ville

2. En s'appuyant sur la commande publique

La loi 2021-1104 du 22 août 2021 dite loi « Climat et résilience » a renforcé l'obligation d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour les collectivités dont le montant total des achats est supérieur à 50 M€ H.T. afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, et ce depuis le 1er janvier 2023.

Quand bien même la ville de Villeneuve-la-Garenne n'est pas encore soumise à cette obligation réglementaire, elle souhaite orienter ses achats publics vers une meilleure prise en compte du développement durable.

La Ville ayant atteint en 2022 le volume d'achat de 37 Millions d'euros HT en fonctionnement et en

investissement, une réflexion a été engagée en vue de l'élaboration d'un projet de schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

La Collectivité a approuvé par délibération du 19 décembre 2023, la mise en place de son SPASER. Le projet du SPASER s'inscrit dans une continuité d'achat responsable de la Collectivité et vient également en complément des aspirations du Rapport de Développement Durable de la Ville.

Le schéma 2024-2026 poursuit et consolide les actions entreprises dans le cadre de la politique achat et constituera la nouvelle politique communale de l'achat 2024-2026.

Le SPASER s'articule ainsi autour des 3 objectifs stratégiques :

- l'axe écologique : Mettre la commande publique au service de la réduction de l'empreinte écologique de ses activités et de l'économie circulaire (Action 1 : Améliorer le taux d'éco-responsabilité des achats de la Ville/Action 2 : Maîtriser sa consommation énergétique)

- l'axe social : Mettre la commande publique au service de l'inclusion sociale (Action 1 : Favoriser l'emploi des personnes en emploi dans des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et du secteur du travail protégé et adapté (STPA)/ Action 2 : Être un acteur de lutte contre les discriminations sociales afin de promouvoir les égalités)

- l'axe économique : Mettre la commande publique au service d'une attractivité économique responsable (Action 1 : Améliorer l'attractivité de la commande publique/Action 2 : Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique)

Par ce schéma, la Ville se fixe des cibles ambitieuses à la fois qualitatives et quantitatives à horizon fin 2026, en termes :

- De dispositions environnementales inscrites dans ses marchés,
- D'heures de travail produites au travers de la commande publique communale comme support à une action d'insertion de qualité,
- De marchés attribués aux PME/TPE.

Ainsi, chaque besoin est étudié en amont avant le lancement de la consultation pour déterminer s'il peut intégrer une des trois dimensions du SPASER.

Par ailleurs, tous les contrats de la commande publique contiennent une disposition relative à la politique de responsabilité sociale et environnementale pour sensibiliser les entreprises sur la mise en œuvre du développement durable à Villeneuve-la-Garenne et ont été annexés au dossier de consultation des entreprises plusieurs documents notamment la délibération cadre, la charte handicap et la charte européenne pour l'égalité femmes hommes.

Est en cours d'élaboration pour l'année 2025, la mise en œuvre de la cartographie pour les achats de la Ville, par services, par famille, pour identifier un budget vert et également par volume de besoin réalisés sur l'année 2023.

3. En déployant la dématérialisation

La Ville a entrepris un important chantier pour dématérialiser ses procédures. Elle a ciblé son action sur les secteurs de la commande publique, du courrier et des finances (avec 3 volets réalisés : les bons de commande, les bordereaux et les factures).

En 2023, la Collectivité a poursuivi cette action en confortant :

- La dématérialisation avec le lancement du projet de parapheur électronique,
- La dématérialisation des fiches de paie avec le déploiement de coffres-forts électroniques pour les agents,
- Le déploiement du nouveau logiciel courrier

Ces actions ont été poursuivies et sont opérationnelles depuis 2024.

- La dématérialisation des dossiers du service espace famille, via le logiciel technocarte

De nouvelles opérations de dématérialisation ont été lancées en 2024 et seront opérationnelles en 2025 :

- SAE pour le service ARCHIVES
- SAE pour le service RH

Par ailleurs, la Ville a déployé une nouvelle formule du magazine municipal avec du papier labellisé PEFC qui participe à la gestion durable des forêts (garantie contre la déforestation).

4. En optimisant le télétravail

Début 2020, la phase expérimentale du télétravail a été lancée, avec une quinzaine d'agents volontaires. Avec la crise sanitaire, le télétravail a été amplifié et élargi suivant les directives du gouvernement. Désormais, le télétravail est une option possible pour les postes le permettant selon un forfait de 25 jours par an, ou d'une journée fixe par semaine.

En 2023, on recensait 32 nouveaux télétravailleurs, portant le nombre à plus de 80 télétravailleurs réguliers au sein de la collectivité.

En 2024, on recense 23 nouveaux télétravailleurs, portant le nombre à plus d'une centaine de télétravailleurs réguliers. La plupart des nouvelles demandes sont issues de nouveaux salariés.

Il est à noter que ce chiffre devrait rester stable compte tenu du grand nombre d'agent dont les postes ne sont pas télétravaillables.

5. En réduisant l'impact des déplacements

La flotte automobile (environ 70 véhicules) est aujourd'hui dotée de 35 véhicules électriques et 2 hybrides. Avec la mise en place de la Zone à Faibles Émissions mobilité, les véhicules sont désormais pourvus de vignettes Crit'Air.

Crit'Air E	Crit'Air 1	Crit'Air 2	Crit'Air 3	Crit'Air 4 et plus	Total
35 (26 en 2023) (26 en 2022)	9 (7 en 2023) (3 en 2022)	21 (19 en 2023) (19 en 2022)	5 (6 en 2023) (7 en 2022)	6 (9 en 2023) (9 en 2022)	74 (67 en 2023) (64 en 2022)

Répartition des véhicules communaux suivant les vignettes Crit'Air

La flotte automobile comprend également 2 autocars thermique (Crit'Air 3 et 5), 2 chariots élévateurs (1 au gaz et 1 électrique, 3 tracteurs, 2 véhicules poids-lourds (Crit'Air 4 et 5) et 1 moto 3 roues électrique.

En 2024, 4 vélos communaux ont été achetés pour les déplacements des agents communaux en interne CTM 2 + 2 LRE

Le développement du télétravail et des réunions en distanciel ont permis de diminuer les déplacements des agents. De nombreux agents optent pour les mobilités douces pour leurs trajets domicile/travail ou internes à la collectivité.

En projet pour 2025 :

- Achat de 2 véhicules 9 places
- Achat de nouveaux 3 véhicules électriques : dont 1 Kangoo, 1 Renault master
- Achat de 2 nouvelles motos

- Décliner régulièrement les engagements de la charte éco-responsables, avec des focus en lien avec les événements nationaux, la saisonnalité...
- Poursuivre les actions de dématérialisation et s'inscrire dans la démarche proposée par l'EPT Boucle Nord de Seine pour la mise en place d'une stratégie numérique responsable
- Poursuivre le plan de renouvellement de la flotte automobile
- Enclencher une étude type Plan Mobilité Administration
- Renforcer les stationnements vélos pour les agents
- Relancer, en plus de la participation de la Ville pour l'achat des titres de transport pour les trajets domicile-travail des agents, la mise en place du Forfait Mobilité Active, qui permet d'octroyer une prime annuelle aux agents effectuant ces trajets en vélo ou en covoiturage.



**La situation en matière de
Développement Durable
au sein de la commune
de Villeneuve-la-Garenne**

**Rapport annuel
2023**

28 avenue de Verdun
92390 Villeneuve-la-Garenne
01 40 85 57 00

WWW.VILLENEUVE92.COM



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250213-2025-02-13-11-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2025